

Table des matières

8	LISTE DES ANNEXES	2
8.1	Désignation de la Commission d'enquête	2
8.2	Arrêté d'ouverture	4
8.3	Avis d'enquête	12
8.4	Parutions réglementaires dans la presse	13
8.4.1	Première séquence de parution	13
8.4.2	Seconde séquence de parution	17
8.5	Publicité complémentaire	21
8.5.1	Plaquette diffusée par le PNR	21
8.5.2	Autres parutions presse	22
8.5.3	Site web du Parc	23
8.5.4	Parutions sur sites internet des communes et sur les réseaux sociaux	24
8.6	Certificats d'affichage	26
8.7	Accusé réception des registres papier	43
8.8	Accusé de réception du PV de synthèse des observations	44
8.9	Tableau de correspondance entre les numéros d'observation et les noms du déposant ..	45
8.10	Contrôle du nombre d'observations sur les registres papier	47

8 Liste des ANNEXES

8.1 Désignation de la Commission d'enquête

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE**

LA PRESIDENTE

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON**

LA PRESIDENTE

Décision désignation commission ou commissaire du 08/02/2023

Vu enregistrée le 06. janvier 2023, la lettre par laquelle le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de Charte du Parc Régional du Verdon ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi du 23 février 2005 et notamment son article 231 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

Article 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Caroline CERRATO

Membres titulaires :

Monsieur Charles VIGNY
Monsieur Jacques MICHEL

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à Mme Caroline Cerrato, Présidente de la commission, à M. Charles Vigny et à M. Jacques Michel, membres de la commission.

Fait à Marseille, le 08 février 2023

La première vice-présidente
du tribunal administratif de
Marseille



Muriel JOSSET

La présidente
du tribunal administratif de
Toulon



Martine DOUMERGUE

8.2 Arrêté d'ouverture

République française



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ARRETE N°2023 - 166

prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon en vue du renouvellement du label « Parc naturel régional » sur tout ou partie des territoires des communes de :

Aiguines, Allemagne-en-Provence, Allons, Angles, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Blieux, Brenon, Brunet, Castellane, Châteaueux, Comps-sur-Artuby, Demandolx, Esparron-de-Verdon, Estoublon, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Martre, Lambruisse, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Esclapon, La Verdrière, Le Bourguet, Les Salles-sur-Verdon, Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puimoisson, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Senez, Sillans-la-Cascade, Soleilhas, Tourtour, Trigance, Valensole, Vérignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-4 et suivants, L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants ;
- VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde – 13481 Marseille cedex 20 – téléphone 04 91 57 50 57 – télécopie 04 57 51 51 51

Le projet de Charte du Parc naturel régional du Verdon détermine pour ce territoire et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre. Il traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Elle est organisée conformément au Code de l'environnement, et notamment de ses articles L.123-1 et suivants, R.123-4 et suivants, L.3331 et suivants et R.333-1 et suivants.

Cette enquête se déroule sur le périmètre du projet de Parc naturel régional du Verdon.

Article 2 : autorité organisatrice de l'enquête publique

Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

Article 3 : porteur du projet

Ce projet de Charte du Parc naturel régional du Verdon est porté par le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, sous la responsabilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4 : commission d'enquête publique

Madame la première Vice-Présidente du Tribunal administratif de Marseille et Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon ont procédé à la désignation, en date du 8 février 2023 et pour toute la durée de cette enquête, d'une commission d'enquête constituée de 3 commissaires enquêteurs nommés ci-après :

- **en qualité de Présidente de la commission d'enquête :**

Madame Caroline CERRATO, Ingénieur CPE Lyon, spécialisée en Environnement et Sécurité Industriels

- **en qualité de commissaires enquêteurs titulaires :**

Monsieur Jacques MICHEL, Ingénieur Chimie, retraité
Monsieur Charles VIGNY, Ingénieur Ponts et Chaussées, retraité

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Article 5 : dossier d'enquête publique

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, à savoir :

- Le projet de Charte tel qu'adopté par le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon réuni le 16 décembre 2022 ;
- Le projet de Plan de Parc tel qu'adopté par le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon réuni le 16 décembre 2022 ;
- Rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique ;
- Le diagnostic de l'évolution du territoire ;
- Le bilan-évaluation de la précédente Charte ;
- Le tableau de correspondance entre le SRADDET et les dispositions pertinentes du projet de Charte ;
- Les fiches récapitulatives des pépites du patrimoine culturel ;
- Les fiches descriptives des Sites d'Intérêt Ecologique Majeur et Géosites ;
- Le cahier des Paysages ;
- Le dispositif d'évaluation du projet de Charte ;
- Un récapitulatif des engagements de signataires ;
- L'avis motivé du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 23 décembre 2019 ;
- L'argumentaire en réponse du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en date du 14 janvier 2022 ;
- L'avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) du 6 avril 2022, l'avis de la commission espaces protégés du Conseil national de protection de la nature (CNPN) en date du 17 mai 2022 et l'avis du préfet de région et la note technique des services de l'Etat sur le projet de Charte révisée du Parc naturel régional du Verdon en date du 22 juillet 2022 ;
- La réponse du syndicat mixte de gestion pour la prise en compte des avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, de la commission espaces protégés du conseil national de protection de la nature (CNPN) et du préfet de région adoptée au Comité syndical en date du 16 décembre 2022 ;
- L'avis de l'Autorité environnementale émis par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable - IGEDD délibéré en séance du 20 avril 2023 ;
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ;
- Le présent arrêté d'ouverture de l'enquête publique ;
- L'avis d'enquête publique ;
- La liste des communes du périmètre d'étude de la révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;
- La note sur l'insertion de l'enquête publique dans la procédure de renouvellement du classement ;
- Le bilan de la concertation publique menée dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;
- La synthèse des études préalables à l'élaboration du projet de Charte du Parc naturel régional du Verdon ;
- La synthèse de la Charte du Parc naturel régional du Verdon 2024-2039.

MODALITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Article 6 : siège de l'enquête publique

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, sis à la Maison du Parc, Domaine de Valx, 04360 Moustiers-Sainte-Marie, est désigné comme étant le siège de

l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention de Madame Caroline CERRATO, Présidente de la commission d'enquête sur le Projet de Charte du Parc naturel régional du Verdon durant la durée de l'enquête.

Article 7 : lieux d'enquête et observations du public

Il sera procédé, du jeudi 1^{er} juin 2023 à 9 h au vendredi 30 juin 2023 à 17 h, à une enquête publique portant sur le projet de Charte du Parc naturel régional du Verdon en vue du renouvellement du label en Parc naturel régional.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet est consultable sur un poste informatique mis à disposition du public au siège du Parc naturel régional du Verdon, sis à la Maison du Parc, Domaine de Valx, 04360 Moustiers-Sainte-Marie. Dans la même temporalité, un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête (version papier) seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allemagne-en-Provence, Allons, Angles, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Blieux, Brenon, Brunet, Castellane, Châteaueux, Comps-sur-Artuby, Demandolx, Esparron-de-Verdon, Estoublon, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Martre, Lambrousse, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Esclapon, La Verdère, Le Bourguet, Les Salles-sur-Verdon, Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puimoisson, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Senez, Sillans-la-Cascade, Soleilhas, Tourtour, Trigance, Valensole, Vérignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon) ainsi que celles des deux villes portes (Digne-les-Bains et Draguignan) aux jours et horaires habituels de ces Mairies.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la Présidente de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci.

De même, pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté et les observations ainsi que les propositions pourront être formulées sur un registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse <https://revisioncharteverdon.maregionsud.fr> du jeudi 1^{er} juin 2023 à 9 h au vendredi 30 juin 2023 à 17 h. Ces observations pourront être consultées sur tout poste informatique à partir du site internet du registre dématérialisé.

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit et les adresser par voie postale à « Madame la Présidente de la commission d'enquête du Projet de Charte du Parc naturel régional du Verdon », syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, Maison du Parc, Domaine de Valx, 04360 Moustiers-Sainte-Marie, du jeudi 1^{er} juin 2023 à 9 h au vendredi 30 juin 2023 à 17 h, le cachet de la poste faisant foi.

Le public pourra également envoyer ses observations et propositions par voie numérique à l'adresse charteverdon@registreemat.fr.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, jours et horaires suivants :

Sur le Département des Alpes de Haute-Provence (04)		
Lieux	Adresses	Dates et horaires des permanences
Mairie de Castellane	Place Marcel-Sauvaire 04120 Castellane	Lundi 5 juin de 14 h 30 à 17 h Mercredi 14 juin de 14 h 30 à 17 h Mercredi 21 juin de 9 h à 12 h Jeudi 29 juin de 9 h à 12 h
Mairie de Riez	Allée Louis-Gardiol 04500 Riez	Jeudi 1er juin de 14 h à 17 h 30 Mercredi 7 juin de 14 h à 17 h 30 Mercredi 14 juin de 9 h à 12 h Vendredi 30 juin de 9 h à 12 h
Maison du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie	Jeudi 1er juin de 9 h à 12 h Vendredi 30 juin de 14 h à 17 h
Mairie de Saint-André-les-Alpes	1 place Charles-Bron 04170 Saint-André-les-Alpes	Mercredi 14 juin de 9 h à 12 h Jeudi 29 juin de 14 h à 17 h
Mairie de Valensole	Place Frédéric-Mistral 04210 Valensole	Mercredi 7 juin de 9 h à 12 h Mercredi 14 juin de 15 h à 17 h
Sur le Département du Var (83)		
Mairie d'Aups	Pl. Frédéric Mistral 83630 Aups	Vendredi 2 juin de 13 h 30 à 16 h 30 Jeudi 8 juin de 9 h à 12 h Mardi 13 juin de 9 h à 12 h Lundi 26 juin de 13 h 30 à 16 h 30
Mairie de Comps-sur-Artuby	2 place de la République 83840 Comps-sur-Artuby	Lundi 5 juin de 10 h 30 à 12 h 30 Mercredi 21 juin de 14 h 30 à 16 h 30
Mairie de Régusse	Cours Alexandre-Gariel 83630 Régusse	Mardi 6 juin de 9 h à 12 h Mercredi 21 juin de 9 h à 12 h
Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier	22 rue de l'Hôtel-de-Ville 83560 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9 h à 12 h Lundi 26 juin de 9 h à 12 h

Article 8 : consultation en ligne du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur les sites internet suivants :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.maregionsud.fr/revision-charte-verdon> Registre dématérialisé d'enquête publique : <https://revisioncharteverdon.maregionsud.fr>

Article 9 : consultation des observations

Les observations adressées par voie postale au siège de l'enquête seront intégrées au registre dématérialisé d'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations adressées par voie électronique sur l'adresse charteverdon@registredemat.fr seront versées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, pour une information complète du public, les observations portées sur les registres papier dans les différents lieux d'enquête seront intégrées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, avant et pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, Maison du Parc, Domaine de Valx, 04360 Moustiers-Sainte-Marie.

PUBLICITE

Article 10 : annonces légales et affichage

Un avis portant à la connaissance du public les indications mentionnées dans le présent arrêté sera, par les soins du Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements des Alpes de Haute-Provence et du Var habilités à publier les annonces légales, au moins 15 jours avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Cet avis sera publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé par les soins de chaque maire des communes concernées, du Président du Parc à la Maison du Parc ainsi que des maires des deux villes porte 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité incombe au maire et devra être certifié par lui.

Article 11 : missions de la Présidente et des membres de la commission d'enquête

Pendant l'enquête, la Présidente de la commission d'enquête et les membres de la commission d'enquête, recevront le responsable du projet soumis à l'enquête publique à la demande de ce dernier.

Elle pourra, si elle l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement dans les conditions énoncées et notamment :

- recevoir toute information, et demander au maître d'ouvrage de communiquer des documents au public, si elle les estime utiles à la bonne information du celui-ci ;
- visiter avec les membres de la commission d'enquête, les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;
- entendre, avec les membres de la commission d'enquête, toutes les personnes concernées par le projet, qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont elle juge l'audition utile ;
- organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du responsable du projet.

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Article 12 : remise du rapport d'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1, le dossier complet et les registres d'enquête sont transmis sans délai par l'autorité organisatrice à la Présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête et sont clos par la Présidente de la commission d'enquête.

Dès réception des registres et des documents annexés, la Présidente de la commission d'enquête communique, dans la huitaine, un procès-verbal de synthèse au Parc naturel régional du Verdon qui dispose d'un délai de quinze jours pour produire un mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, la Présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête transmet le dossier complet, le rapport et les conclusions, accompagnés des registres et des pièces annexées, au Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en transmet simultanément une copie au Président du Tribunal administratif de Marseille.

Article 13 : diffusion du rapport d'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Ces documents seront également publiés sur le registre dématérialisé de l'enquête publique.

Par ailleurs, le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur adressera une copie du rapport et des conclusions :

- au Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;
- aux Présidents des Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var ;
- aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunales concernés par le périmètre du projet de Charte du Parc naturel régional du Verdon.
- au préfet de région, aux préfets des Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var, ainsi qu'au service du ministère en charge de l'environnement.

Article 14 : renseignements

Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région à l'adresse suivante :

Hôtel de Région
Service Biodiversité, Parcs naturels régionaux et Territoires ruraux 27
place Jules Guesde
13 481 Marseille Cedex 20.

Interlocuteurs :

Madame Alexandra MATUSCAK, chargée de projets procédures de révision de Charte :
amatuscak@maregionsud.fr

Madame Cécile ZALTENI, assistante du Service : czalteni@maregionsud.fr /
04.88.73.60.57

Ou auprès du Parc naturel régional du Verdon à l'adresse suivante :
Maison du Parc, Domaine de Valx, 04360 Moustiers-Sainte-Marie

Ou sur le site internet du Parc naturel régional du Verdon :
<https://parcduverdon.fr/fr/verdon2038/nous-redigeons>

Interlocutrice :

Madame Suzanne GIOANNI, directrice du Parc, sgioanni@parcduverdon.fr /
04.92.74.68.00

Article 15 : exécution

La Directrice générale des services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les maires des 61 communes concernées, le Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, la Présidente de la commission d'enquête sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat et publié sur le site internet de la Région.

Article 16 : décisions adoptées au terme de l'enquête

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var seront ensuite consultés conformément aux dispositions de l'article R.333-7 du Code de l'environnement et disposeront d'un délai de quatre mois pour approuver la Charte. A l'issue de ce délai, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvera par délibération la Charte telle qu'elle a été soumise à la consultation et déterminera la liste des communes pour lesquelles il demande le classement au regard des délibérations recueillies. La demande de classement au Ministre chargé de l'environnement interviendra ensuite selon les dispositions de l'article R.333-8 du Code de l'environnement.

Article 17 : voie de recours

Conformément aux dispositions des articles R.414-6 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Signature numérique de
Renaud MUSELIER ID
Date : 2023.24.25 12 :39 :06
+02'00

Renaud MUSELIER

8.3 Avis d'enquête



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de charte du Parc naturel régional du Verdon en vue du renouvellement de son label

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2023-166 en date du 25 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique sur les territoires des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allemagne-en-Provence, Allons, Angles, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Bieux, Brenon, Brunet, Castellane, Châteaueux, Comps-sur-Artuby, Demandolx, Esparron-de-Verdon, Estoublon, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Martre, Lambruisse, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Esclapon, La Verdrière, Le Bourguet, Les Salles-sur-Verdon, Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puiemoisson, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Senez, Sillans-la-Cascade, Soleihhas, Tourtour, Tringance, Valensole, Vêrignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon), ainsi que les deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan). Cette enquête est relative au projet de charte révisée en vue du classement en Parc naturel régional des communes du périmètre d'étude, en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

Du jeudi 1^{er} juin à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h

Le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon détermine pour le territoire et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire. L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. La Maison du Parc naturel régional du Verdon, sise au Domaine de Valx, 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, est désignée comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

La Commission d'enquête, désignée par les Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulon, en date du 8 février 2023, est composée des membres suivants :

Présidente : Mme Caroline CERRATO et membres titulaires : M. Jacques MICHEL et M. Charles VIGNY.

Le dossier d'enquête publique établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement comprend notamment le diagnostic de l'évolution du territoire, l'évaluation de la mise en œuvre de la charte en vigueur, le projet de charte révisée, sa synthèse, le projet de plan de parc, l'intégralité des avis et mémoire en réponse produits au cours de la procédure de révision, le rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique.

Du 1^{er} juin à 9h au 30 juin à 17h, une version papier du dossier d'enquête publique, accompagnée d'un registre d'enquête pour consigner les observations et propositions, sera tenue à disposition du public dans les mairies des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allemagne-en-Provence, Allons, Angles, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Bieux, Brenon, Brunet, Castellane, Châteaueux, Comps-sur-Artuby, Demandolx, Esparron-de-Verdon, Estoublon, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Martre, Lambruisse, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Esclapon, La Verdrière, Le Bourguet, les Salles-sur-Verdon, Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puiemoisson, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Senez, Sillans-la-Cascade, Soleihhas, Tourtour, Tringance, Valensole, Vêrignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon) et des deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan), aux jours et horaires d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Maison du Parc.

Sur la même période, il sera consultable en version numérique sur un poste informatique au siège de l'enquête publique, le site <https://www.maregionsud.fr/revision-charte-verdon> et le registre dématérialisé <https://revisioncharteverdon.maregionsud.fr>. Ce dernier permet également de consigner les observations et propositions.

Par ailleurs, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux	Adresses	Dates et horaires des permanences
Sur le Département des Alpes de Haute-Provence (04)		
Mairie de Castellane	Place Marcel-Sauvaire 04120 Castellane	Lundi 5 juin de 14h30 à 17h Mercredi 14 juin de 14h30 à 17h Mercredi 21 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 9h à 12h
Mairie de Riez	Allée Louis-Gardiol 04500 Riez	Jeudi 1 ^{er} juin de 14h à 17h30 Mercredi 7 juin de 14h à 17h30 Mercredi 14 juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 9h à 12h
Maison du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie	Jeudi 1 ^{er} juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 14h à 17h
Mairie de Saint-André-les-Alpes	1 place Charles-Bron 04170 Saint-André-les-Alpes	Mercredi 14 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 14h à 17h
Mairie de Valensole	Place Frédéric-Mistral 04210 Valensole	Mercredi 7 juin de 9h à 12h Mercredi 14 juin de 15h à 17h
Sur le Département du Var (83)		
Mairie d'Aups	Pl. Frédéric Mistral 83630 Aups	Vendredi 2 juin de 13h30 à 16h30 Jeudi 8 juin de 9h à 12h Mardi 13 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 13h30 à 16h30
Mairie de Comps-sur-Artuby	2 place de la République 83840 Comps-sur-Artuby	Lundi 5 juin de 10h30 à 12h30 Mercredi 21 juin de 14h30 à 16h30
Mairie de Régusse	Cours Alexandre-Gariel 83630 Régusse	Mardi 6 juin de 9h à 12h Mercredi 21 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier	22 rue de l'Hôtel de Ville 83560 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 9h à 12h

Le public pourra consigner ses observations par écrit et les adresser, par voie numérique à l'adresse charteverdon@registredemat.fr ou par courrier postal à « Madame la Présidente de la commission d'enquête du projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon, Domaine de Valx, 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE » du jeudi 1^{er} juin à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h (cachet de la poste faisant foi). En vue de permettre leur lecture par le public, ces observations seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la Région et sur le registre dématérialisé.

Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès du Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux de la Région, 27 place Jules Guesde, 13 481 Marseille Cedex 20, auprès de Mme Alexandra MATUSCAK, amatuscak@maregionsud.fr, et Mme Cécile ZALTENI, czalteni@maregionsud.fr / 04 88 73 60 57.

A l'issue de l'enquête, le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, puis sera soumis à examen final du Ministère de la transition écologique et à délibération des communes et établissements publics de coopération intercommunale du périmètre d'étude, ainsi que des Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var. Le Conseil régional délibérera ensuite pour adopter la charte révisée et fixer le périmètre définitif du Parc naturel régional du Verdon.



8.4 Parutions réglementaires dans la presse

8.4.1 Première séquence de parution

- Le Var information du vendredi 12 mai 2023

URBANISME

Var



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision de charte du
Parc naturel régionale du Verdon
en vue du renouvellement de son label

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2023-106 en date du 25 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique sur les territoires des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allemagne-en-Provence, Aillons, Angles, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon, Baudouan, Blioux, Brinon, Brunet, Castellane, Châteauneuf, Comps-sur-Artois, Demandolx, Esparron-de-Verdon, Escoubion, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Mairie, Lambrière, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Escapion, La Verdère, La Bourguet, Les Salles-sur-Verdon, Majastros, Mollac-Bellavue, Montagnac-Montpezat, Morméyan, Moriaz, Moustiers-Sainte-Marie, Payroules, Puimousson, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Saint-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Bières, Senaz, Sillans-la-Cascade, Solliès, Tournour, Trégnac, Valensole, Vérgignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon), ainsi que les deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan). Cette enquête est relative au projet de charte révisée en vue du classement en Parc naturel régional des communes du périmètre d'étude, en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

Du jeudi 1er juin à 0h au vendredi 30 juin 2023 à 17h

Le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon détermine pour le territoire et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permanentes de la mettre en oeuvre. Il traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire. L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. La Maison du Parc naturel régional du Verdon, sise au Domaine de Val, 04560 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, est désignée comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

La Commission d'enquête désignée par les Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulon, en date du 8 février 2023, est composée des membres suivants :

Présidente : Mme Carilène CERRATO et membres titulaires : M. Jacques MICHEL et M. Charles VIGNY.

Le dossier d'enquête publique établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement comprend notamment le diagnostic de l'évolution du territoire, l'évaluation de la mise en oeuvre de la charte en vigueur, le projet de charte révisée, sa synthèse, le projet de plan de parc, l'intégralité des avis et mémoires en réponse produits au cours de la procédure de révision, le rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique.

Du 1er juin à 0h au 30 juin à 17h, une version papier du dossier d'enquête publique, accompagnée d'un registre d'enquête pour consigner les observations et propositions, sera tenue à disposition du public dans les mairies des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allemagne-en-Provence, Aillons, Angles, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon, Baudouan, Blioux, Brinon, Brunet, Castellane, Châteauneuf, Comps-sur-Artois, Demandolx, Esparron-de-Verdon, Escoubion, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Mairie, Lambrière, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Escapion, La Verdère, La Bourguet, Les Salles-sur-Verdon, Majastros, Mollac-Bellavue, Montagnac-Montpezat, Morméyan, Moriaz, Moustiers-Sainte-Marie, Payroules, Puimousson, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Saint-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Bières, Senaz, Sillans-la-Cascade, Solliès, Tournour, Trégnac, Valensole, Vérgignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon) et des deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan), aux jours et horaires d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Maison du Parc.

Sur la même période, il sera consultable en version numérique sur un poste informatique au siège de l'enquête publique, sur le site

<https://www.marregionsud.fr/revision-chartes-verdon>

et le registre dématérialisé

<https://revisionchartesverdon.marregionsud.fr>.

Ce dernier permet également de consigner les observations et propositions.

Par ailleurs, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivantes :

- Haute Provence Info du vendredi 12 mai 2023



ATTESTATION DE PARUTION

Date : 12/05/2023
 Numéro : 19
 Fait à Manosque le : 10/05/2023
 La Direction

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 relative à la révision de Charte du Parc naturel régional du Verdon en vue du renouvellement de son label

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2023-166 en date du 25 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique sur les territoires des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allemagne-en-Provence, Aïons, Angles, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Bileux, Brenon, Brunet, Castellane, Châteaufoux, Comps-sur-Artuby, Demandolx, Esparon-de-Verdon, Estoublon, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Martre, Lambrunaise, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Escaplon, La Verdère, Le Bourguet, Les Salles-sur-Verdon, Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puimisson, Guinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Senec, Silans-la-Cascade, Soleilhas, Tourtour, Trigance, Valensole, Verignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon), ainsi que les deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan). Cette enquête est relative au projet de charte révisée en vue du classement en Parc naturel régional des communes du périmètre d'étude, en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

Du jeudi 1^{er} juin à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h

Le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon détermine pour le territoire et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en oeuvre. Il traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire. L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. La Maison du Parc naturel régional du Verdon, site au Domaine de Valx, 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, est désignée comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

La Commission d'enquête désignée par les Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulon, en date du 8 février 2023, est composée des membres suivants :
 Présidente : Mme Caroline CERRATO et membres titulaires : M. Jacques MICHEL et M. Charles VIGNY.

Le dossier d'enquête publique établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement comprend notamment le diagnostic de l'évolution du territoire, l'évaluation de la mise en oeuvre de la charte en vigueur, le projet de charte révisée, sa synthèse, le projet de plan de parc, l'intégralité des avis et mémoires en réponse produits au cours de la procédure de révision, le rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique.

Du 1^{er} juin à 9h au 30 juin à 17h, une version papier du dossier d'enquête publique, accompagnée d'un registre d'enquête pour consigner les observations et propositions, sera tenue à disposition du public dans les mairies des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allemagne-en-Provence, Aïons, Angles, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Bileux, Brenon, Brunet, Castellane, Châteaufoux, Comps-sur-Artuby, Demandolx, Esparon-de-Verdon, Estoublon, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Martre, Lambrunaise, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Escaplon, La Verdère, Le Bourguet, Les Salles-sur-Verdon, Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puimisson, Guinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Senec, Silans-la-Cascade, Soleilhas, Tourtour, Trigance, Valensole, Verignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon) et des deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan), aux jours et horaires d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Maison du Parc.

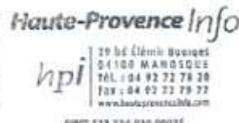
Sur la même période, il sera consultable en version numérique sur un poste informatique au siège de l'enquête publique, sur le site <https://www.maregionsud.fr/revision-charte-verdon> et le registre dématérialisé <https://revisioncharteverdon.maregionsud.fr>. Ce dernier permet également de consigner les observations et propositions.

Par ailleurs, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux	Adresses	Dates et horaires des permanences
Sur le département des Alpes de Haute-Provence (04)		
Mairie de Castellane	Place Marcel-Sauvalire 04120 Castellane	Lundi 5 juin de 14h30 à 17h Mercredi 14 juin de 14h30 à 17h Mercredi 21 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 9h à 12h
Mairie de Riez	Allée Louis-Gardiol 04500 Riez	Jeudi 1 ^{er} juin de 14h à 17h30 Mercredi 7 juin de 14h à 17h30 Mercredi 14 juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 9h à 12h
Maison du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie	Jeudi 1 ^{er} juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 14h à 17h
Mairie de Saint-André-les-Alpes	1 place Charles-Bron 04170 Saint-André-les-Alpes	Mercredi 14 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 14h à 17h
Mairie de Valensole	Place Frédéric-Mistral 04210 Valensole	Mercredi 7 juin de 9h à 12h Mercredi 14 juin de 15h à 17h
Sur le département du Var (83)		
Mairie d'Aups	Pl. Frédéric Mistral 83630 Aups	Vendredi 2 juin de 13h30 à 16h30 Jeudi 8 juin de 9h à 12h Mardi 13 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 13h30 à 16h30
Mairie de Comps-sur-Artuby	2 place de la République 83840 Comps-sur-Artuby	Lundi 5 juin de 10h30 à 12h30 Mercredi 21 juin de 14h30 à 16h30
Mairie de Régusse	Cours Alexandre-Gariel 83630 Régusse	Mardi 6 juin de 9h à 12h Mercredi 21 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier	22 rue de l'Hôtel de Ville 83560 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 9h à 12h

Le public pourra consigner ses observations par écrit et les adresser, par voie numérique à l'adresse charleverdon@registreemat.fr ou par courrier postal à « Madame la Présidente de la commission d'enquête du projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon, Domaine de Valx, 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE » ou Jeudi 1^{er} juin à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h (cachet de la poste faisant foi). En vue de permettre leur lecture par le public, ces observations seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais. Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la Région et sur le registre dématérialisé. Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès de la Région - Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux, 27 place Jules Guesde, 13 481 Marseille Cedex 20, Mme Alexandra MATUSCAK, amatуска@maregionsud.fr, et Mme Cécile ZALTEMI, czaltemi@maregionsud.fr / 04 88 73 60 57.

A l'issue de l'enquête, le projet de charte du Parc naturel régional du Verdon sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, puis sera soumis à examen final du Ministère de la transition écologique et à délibération des communes et établissements publics de coopération intercommunale du périmètre d'étude, ainsi que des Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var. Le Conseil régional délibérera ensuite pour adopter la charte révisée et fixer le périmètre définitif du Parc naturel régional du Verdon.



- La Provence du mardi 16 mai 2023

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - a.l@laprovence-medias.fr
www.laprovence-medias.com

Mardi 16 Mai 2023

N°1193 à partir du 1er avril de la semaine de la presse de la profession

ANNONCES LEGALES

39872



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON EN VUE DU RENOUELEMENT DE SON LABEL

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2023-166 en date du 25 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique sur les territoires des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allemagne-en-Provence, Albans, Angles, Arignos-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudouin-sur-Verdon, Baudouin, Bieux, Brénon, Brunet, Castellane, Châteauneuf, Comps-sur-Artuby, Demandolx, Esparron-de-Verdon, Estoublon, Gimasseville, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Martre, Lambrotte, La Mure-Angers, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Escadagnon, La Verdère, Le Bouquet, Les Salles-sur-Verdon, Majestros, Mollac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Pulmoisson, Quimain, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jus, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brières, Senez, Silhans-le-Cascade, Solihnas, Tournour, Trignac, Valensole, Vénignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon), ainsi que les deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan). Cette enquête est relative au projet de charte révisée en vue du classement en Parc naturel régional des communes du périmètre d'étude, en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

DU JEUDI 1^{er} JUIN À 9H AU VENDREDI 30 JUIN 2023 À 17H

Le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon détermine pour le territoire et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Il traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire. L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. La Maison du Parc naturel régional du Verdon, site au Domaine de Valx, 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, est désignée comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

La Commission d'enquête désignée par les Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulon, en date du 8 février 2023, est composée des membres suivants Présidents : Mme Caroline CERRATO et membres titulaires : M. Jacques MICHEL et M. Charles VIGNY.

Le dossier d'enquête publique établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement comprend notamment le diagnostic de l'évolution du territoire, l'évaluation de la mise en œuvre de la charte en vigueur, le projet de charte révisée, sa synthèse, le projet de plan de parc, l'intégralité des avis et mémoires en réponse produits au cours de la procédure de révision, le rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique.

Du 1^{er} juin à 9h au 30 juin à 17h, une version papier du dossier d'enquête publique, accompagnée d'un registre d'enquête pour consigner les observations et propositions, sera tenue à disposition du public dans les mairies des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allemagne-en-Provence, Albans, Angles, Arignos-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudouin-sur-Verdon, Baudouin, Bieux, Brénon, Brunet, Castellane, Châteauneuf, Comps-sur-Artuby, Demandolx, Esparron-de-Verdon, Estoublon, Gimasseville, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde, La Martre, Lambrotte, La Mure-Angers, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Escadagnon, La Verdère, Le Bouquet, Les Salles-sur-Verdon, Majestros, Mollac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Pulmoisson, Quimain, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jus, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brières, Senez, Silhans-le-Cascade, Solihnas, Tournour, Trignac, Valensole, Vénignon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon) et des deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan), aux jours et horaires d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Maison du Parc.

Sur la même période, il sera consultable en version numérique sur un poste informatique au siège de l'enquête publique, sur le site <https://www.maregion.sud.fr/verdon-chartre-verdon> et le registre dématérialisé <https://avis.charte-verdon.maregion.sud.fr>. Ce dernier permet également de consigner les observations et propositions.

Par ailleurs, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux	Adresses	Dates et Horaires des Permanences
Sur le Département des Alpes de Haute-Provence (04)		
Mairie de Castellane	Place Marcel-Sauvage 04120 Castellane	Lundi 5 juin de 14h30 à 17h Mardi 6 juin de 14h30 à 17h Mercredi 7 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 9h à 12h
Mairie de Riez	Allée Louis-Gardiol 04500 Riez	Jeudi 1 ^{er} juin de 14h à 17h30 Mercredi 7 juin de 14h à 17h30 Mercredi 14 juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 9h à 12h
Maison du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie	Jeudi 1 ^{er} juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 14h à 17h
Mairie de Saint-André-les-Alpes	1 place Charles-Bron 04170 Saint-André-les-Alpes	Mardi 6 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 14h à 17h
Mairie de Valensole	Place Frédéric-Mistral 04210 Valensole	Mercredi 7 juin de 9h à 12h Mercredi 14 juin de 15h à 17h
Sur le Département du Var (83)		
Mairie d'Aups	Pl. Frédéric Mistral 83630 Aups	Vendredi 2 juin de 12h30 à 16h30 Jeudi 8 juin de 9h00 à 12h00 Mardi 13 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 13h30 à 16h30
Mairie de Comps-sur-Artuby	2 place de la République 83840 Comps-sur-Artuby	Lundi 5 juin de 10h30 à 12h30 Mercredi 21 juin de 14h30 à 16h30
Mairie de Régusse	Cours Alexandre-Garrel 83630 Régusse	Mardi 6 juin de 9h à 12h Mercredi 21 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier	22 rue de l'Hôtel-de-Ville 83590 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 9h à 12h

Le public pourra consigner ses observations par écrit et les adresser, par voie numérique à l'adresse charte.verdon@region.sud.fr ou par courrier postal à : Madame la Présidente de la commission d'enquête du projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon, Domaine de Valx, 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE - du jeudi 1^{er} juin à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h (sachet de la poste faisant foi). En vue de permettre leur lecture par le public, ces observations seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la Région et sur le registre dématérialisé.

Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès de la Région - Service Biodiversité, Parcs et Terroirs ruraux, 27 place Jules Guesde, 13 481 Marseille Cedex 20, Mme Alexandra MATUSCAK, amatuscak@maregion.sud.fr, et Mme Cécile ZALTEMI, czaltemi@maregion.sud.fr / 04 88 73 60 57.

A l'issue de l'enquête, le projet de charte du Parc naturel régional du Verdon sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, puis sera soumis à examen final du Ministère de la transition écologique et à délibération des communes et établissements publics de coopération intercommunale du périmètre d'étude, ainsi que des Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var. Le Conseil régional délibérera ensuite pour adopter la charte révisée et fixer le périmètre définitif du Parc naturel régional du Verdon.



APPEL D'OFFRES

90000



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 07/2023

POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Place du 8 mai 1945
84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE
Téléphone / Télécopie : 04.90.83.17.16 / 04.90.83.65.18
Site Internet : www.ville-entraigues.fr
Adresse mail : marchespublics@mairie-entraigues.fr

OBJET DU MARCHÉ : Travaux thermique école Desnos

PROCÉDURE : Marché à Procédure Adaptée conformément au Code de la Commande Publique

TYPE DE MARCHÉ : Marché Public de Travaux

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION :
Sur le site <https://www.marches-securises.fr/>

RÈGLEMENT DE CONSULTATION : Oui

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE - PRÉCISÉES DANS LE RÈGLEMENT DE CONSULTATION DIVISION EN LOTS : oui

CRITÈRES DE CHOIX DES CANDIDATURES : L'attribution du marché aura pour fondement les critères suivants, classés par ordre de priorité décroissant :
- valeur technique : 50 %
- valeur prix des prestations : 40 %

VARIANTES : Non Admises

DATE D'ENVOI DE L'AVIS : Jeudi 04 mai 2023

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Vendredi 16 juin 2023 à 12h00

90000

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom complet de l'acheteur : ETAT - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
DDT des Alpes de Haute Provence
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° national d'identification : 130 009 517 00017
Groupement de commande : Non

SECTION 2 : COMMUNICATION

Moyen d'accès aux documents de consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : CAVALLI Thibault (CNP-RTM 04)
Adresse mail du contact : thibault.cavalli@conf.fr
N° Téléphone du contact : 06 09 13 09 58

SECTION 3 : PROCÉDURES

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
- aptitude à exercer l'activité professionnelle
conditions / moyens de preuve : voir règlement de la consultation
- capacité économique et financière
conditions / moyens de preuve : voir règlement de la consultation
- capacités techniques et professionnelles
conditions / moyens de preuve : voir règlement de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heures limites de réception des plis : Vendredi 9 juin 2023 à 16 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché : Construction de 7 barrages en enrochement dans le ravin des Glaires
Code CPV principal : [4] [5] [2] [5] [2] [1] [2] [15]-[0]
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Construction de 7 barrages en enrochement dans le ravin des Glaires (luminure et pose de blocs d'enrochement : 580 m³)
Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'Annot
Durée du marché : 2 mois
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

SECTION 5 : LOTS

Marché alloté : Non

SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Visite obligatoire : Oui
Détails sur la visite : une visite commentée des lieux est programmée le mardi 30 mai 2023 à 10 h 00.
Rendez-vous fixé devant la mairie d'Annot

• La Provence du mardi 6 juin 2023

Publié à partir du site de la Mission et du site du Département
Mardi 6 juin 2023

Contacts : 0491844630 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovenceciarhpublics.com

ANNONCES LEGALES

204872



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON EN VUE DU RENOUELEMENT DE SON LABEL

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2023-166 en date du 25 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique sur les territoires des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allagnac-en-Provence, Allons, Angles, Antignac-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudouard-sur-Verdon, Baudouin, Bileux, Brenon, Brianet, Castellane, Châteauneuf, Comps-sur-Artuby, Doménil, Espartaco-de-Verdon, Estoublon, Gassin, Grousses, Grousses-Bains, La Bastide, La Gardie, La Martre, Lambrière, La Mure-Angers, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Espadon, La Verdelle, Le Bouquet, Les Salles-sur-Verdon, Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puyton, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Bômes, Senez, Sillans-le-Castellon, Solliès, Tourtour, Trigance, Valensole, Vérgon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon), ainsi que les deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan). Cette enquête est relative au projet de charte révisée en vue du classement en Parc naturel régional des communes du périmètre d'étude, en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

DU JEUDI 1^{er} JUIN À 9H AU VENDREDI 30 JUIN 2023 À 17H

Le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon détermine pour le territoire et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement de la mise en oeuvre de la charte en vigueur. Il traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire. L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. La Maison du Parc naturel régional du Verdon, site au Domaine de Val, 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, est désignée comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

La Commission d'enquête désignée par les Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulouse, en date du 6 février 2023, est composée des membres suivants : Présidente : Mme Caroline CERRATY et membres titulaires : M. Jacques MICHEL et M. Charles VIGNY.

Le dossier d'enquête publique établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement comprend notamment le diagnostic de l'évolution du territoire, l'évaluation de la mise en oeuvre de la charte en vigueur, le projet de charte révisée, sa synthèse, le projet de plan de parc, l'intégralité des avis et mémoires en réponse produits au cours de la procédure de révision, le rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique.

Du 1^{er} juin à 9h au 30 juin à 17h, une version papier du dossier d'enquête publique, accompagnée d'un registre d'enquête pour consigner les observations et propositions, sera tenue à disposition du public dans les mairies des communes du périmètre d'étude (Aiguines, Allagnac-en-Provence, Allons, Angles, Antignac-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudouard-sur-Verdon, Baudouin, Bileux, Brenon, Brianet, Castellane, Châteauneuf, Comps-sur-Artuby, Doménil, Espartaco-de-Verdon, Estoublon, Gassin, Grousses, Grousses-Bains, La Bastide, La Gardie, La Martre, Lambrière, La Mure-Angers, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Espadon, La Verdelle, Le Bouquet, Les Salles-sur-Verdon, Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat, Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puyton, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Julien du Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Bômes, Senez, Sillans-le-Castellon, Solliès, Tourtour, Trigance, Valensole, Vérgon, Villecroze, Vinon-sur-Verdon) et des deux villes portes (Digne-les-Bains, Draguignan), aux jours et horaires d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Maison du Parc.

Sur la même période, il sera consultable en version numérique sur un poste informatique au siège de l'enquête publique, sur le site <https://www.maregion.sud.fr/evision-chartre-verdon> et le registre dématérialisé <https://evisionchartre.verdon.maregion.sud.fr>. Ce dernier permet également de consigner les observations et propositions.

Par ailleurs, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux	Adresses	Dates et Horaires des Permanences
Sur le Département des Alpes de Haute-Provence (04)		
Mairie de Castellane	Place Marcel-Saugnier 04120 Castellane	Lundi 5 juin de 14h30 à 17h Mardi 6 juin de 14h30 à 17h Jeudi 29 juin de 9h à 12h
Mairie de Riez	Allée Louis-Gardiol 04500 Riez	Jeudi 1 ^{er} juin de 14h à 17h30 Mardi 6 juin de 14h à 17h30 Mardi 14 juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 9h à 12h
Maison du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Val 04360 Moustiers-Sainte-Marie	Jeudi 1 ^{er} juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 14h à 17h
Mairie de Saint-André-les-Alpes	1 place Charles-Brion 04170 Saint-André-les-Alpes	Mardi 6 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 14h à 17h
Mairie de Valensole	Place Frédéric-Mistral 04210 Valensole	Mardi 7 juin de 9h à 12h Mardi 14 juin de 15h à 17h
Sur le Département du Var (83)		
Mairie d'Aups	Pl. Frédéric Mistral 83630 Aups	Vendredi 2 juin de 13h30 à 16h30 Jeudi 8 juin de 9h00 à 12h00 Mardi 13 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 13h30 à 16h30
Mairie de Comps-sur-Artuby	2 place de la République 83840 Comps-sur-Artuby	Lundi 5 juin de 10h30 à 12h30 Mardi 6 juin de 14h30 à 16h30
Mairie de Régusse	Cours Alexandre-Gaëlle 83530 Régusse	Mardi 6 juin de 9h à 12h Mardi 21 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier	22 rue de l'Hôtel-de-Ville 83560 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 9h à 12h

Le public pourra consigner ses observations par écrit et les adresser, par voie numérique à l'adresse chartreverdon@regimedom.fr ou par courrier postal à « Madame la Présidente de la commission d'enquête du projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon, Domaine de Val, 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE » du jeudi 1^{er} juin à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h (cachet de la poste faisant foi). En vue de permettre leur lecture par le public, ces observations seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la Région et sur le registre dématérialisé.

Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès de la Région - Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux, 27 place Jules Guesde, 13 481 Marseille Cedex 20, Mme Alexandra MATUSCAK, amatuscak@maregion.sud.fr, et Mme Cécile ZALTEN, czalten@maregion.sud.fr / 04 88 73 60 57.

A l'issue de l'enquête, le projet de charte du Parc naturel régional du Verdon sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, puis sera soumis à examen final du Ministère de la transition écologique et à délibération des communes et établissements publics de coopération intercommunale du périmètre d'étude, ainsi que des Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var. Le Conseil régional délibérera ensuite pour adopter la charte révisée et fixer le périmètre délimité du Parc naturel régional du Verdon.



APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE D'ALLOS

M. Le Maire
Maire
04200 Allos
Tél : 04 92 83 18 00
SIRET 21040006500012

RÉFÉRENCE ACHETEUR : 2023 FCS VEHICULE

L'avis implique un marché public

OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE D'OCCASION 4x4 DE SALAGE ET REPRISE D'UN VEHICULE 4x4

PROCÉDURE : Procédure adaptée

FORME DU MARCHÉ : Prestation divisée en lots : non

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

REMISE DES OFFRES : 09/06/23 à 12h00 au plus tard.

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 16/05/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

61558



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SA ERLIA, SOCIÉTÉ À MISSION
Mme Nathalie CALISE - Secrétaire Générale
72 bis rue Fernin Solliès
BP 13251
13291 MARSEILLE - 06
Tél : 04 91 19 45 45
SIRET 05881167000015

RÉFÉRENCE ACHETEUR : 471-1

L'avis implique un marché public.

OBJET : Relance unique du lot 6 Menuiseries extérieures bois/occultations pour l'opération de démolition et construction neuve de 46 logements de la résidence Deux Rives à Mories les Avignon 84310.

PROCÉDURE : Procédure adaptée

FORME DU MARCHÉ : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 6 - LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS / OCCULTATIONS

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

REMISE DES OFFRES : 22/06/23 à 12h00 au plus tard.

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 25/05/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.erlia.fr>

61656

APPEL OUVERT A CANDIDATURES OUVERT

EXPLOITATION, LOCATION D'UN IMMEUBLE EXPLOITE PAR LA SOCIÉTÉ HARMONICA SC AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLITAINE AIX MARSEILLE PROVENCE

PROLONGATION

L'appel à candidatures ouvert porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence pour le compte de la société HARMONICA SC, ayant pour objet l'exploitation, la location, pour le rez-de-chaussée et l'entresol de l'ensemble immobilier situé 2 rue Beauvais - 48 La Castellane 13001 Marseille, est prolongé pour une durée de 15 (quinze) jours.

La date limite de réception des candidatures est donc fixée au 29 / 06 / 2023 midi (12 H00).

DETAILS DE L'APPEL A CANDIDATURES ET CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges contenant les informations juridiques, administratives et techniques relatives à cet appel à candidatures ainsi adapté est consultable :

- sur le site internet de la CCIAMP à l'adresse : WWW.CCIAMP.COM, « appel à candidatures rue Beauvais »
- sur demande auprès de la Direction des Infrastructures des Projets Immobiliers et des Moyens généraux de la CCIAMP : charlotte.palmiste@cciamp.com.

- Haute Provence Info du 2 au 8 juin 2023

ANNONCES LÉGALES HPI - 2 au 6 juin 2023 - hauteprovenceinfo.com 22

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la révision de Charte du Parc naturel régional du Verdon en vue du renouvellement de son label

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2023-100 en date du 25 avril 2023, il sera procédé à une enquête publique sur les territoires des communes du périmètre d'étude (Aiguës, Allardignes-Provence, Alons, Angles, Anthonnot-sur-Verdon, Aups, Bagnols, Baudrières-sur-Verdon, Baudoubert, Bègues, Bèzeux, Biver, Castellane, Châteauneuf, Comps-sur-Artuby, Combriche, Espéron-sur-Verdon, Fontvieille, Gaiac-sur-Verdon, Gaiac-sur-Verdon, La Bastide, La Garde, La Martre, Lantimose, La Muls-Angère, La Prouche-sur-Verdon, La Roque-Escaplon, La Verdère, Le Bourgeat, Les Balbais-sur-Verdon, Magesas, Mazauc-Sainte-Vierge, Montgras-Montpeyret, Montmayon, Moutiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puyrasson, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix-du-Verdon, Saint-Julien-du-Verdon, Saint-Julien-le-Montgrain, Saint-Jurs, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Érômes, Senne, Silbène-et-Cassode, Solliès, Toulon, Triagnoles, Valensole, Verignon, Villecroze, Vireon-sur-Verdon, ainsi que les cinq villes portées (Digne-les-Bains, Dragageon). Cette enquête est relative au projet de charte révisée en vue du classement en Parc naturel régional des communes du périmètre d'étude, en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'Environnement.

Du jeudi 1^{er} juin à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h

Le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon détermine pour le territoire et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Il traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement et de leur territoire. L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Le Maire du Parc naturel régional du Verdon, soit M. Dominique de Valz, 04380 MOUTIERS-SAINTE-MARIE, est désigné comme étant le siège de l'enquête. Pour toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

La Commission d'enquête désignée par les Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulon, en date du 6 février 2023, est composée des membres suivants :
 Présidente : Mme Catherine GERBARD et membres : M. Jacques VIGILIE, et M. Charles VIGIER.
 Le dossier d'enquête publique établi conformément aux dispositions de l'article R.1234-4 du Code de l'Environnement comprend notamment le diagnostic de l'évolution du territoire, l'évaluation de la mise en œuvre de la charte en vigueur, le projet de charte révisée, sa synthèse, le projet de plan de parc, l'intégrité des avis et mémoires en réponse présentés au cours du processus de révision, le rapport d'expertise scientifique finale et son résumé non technique.

Du jeudi 1^{er} juin à 9h au vendredi 30 juin à 17h, une version papier du dossier d'enquête publique, accompagnée d'un registre d'enquête pour consigner les observations et propositions, sera tenue à disposition du public dans les mairies des communes du périmètre d'étude (Aiguës, Allardignes-Provence, Alons, Angles, Anthonnot-sur-Verdon, Aups, Bagnols, Baudoubert-sur-Verdon, Bèzeux, Bègues, Biver, Brunet, Castellane, Châteauneuf, Comps-sur-Artuby, Combriche, Espéron-sur-Verdon, Estocsson, Glinesseville, Gaiac-sur-Verdon, La Bastide, La Garde, La Martre, Lantimose, La Muls-Angère, La Prouche-sur-Verdon, La Roque-Escaplon, La Verdère, Le Bourgeat, Les Balbais-sur-Verdon, Magesas, Mazauc-Sainte-Vierge, Montgras-Montpeyret, Montmayon, Moutiers-Sainte-Marie, Peyroules, Puyrasson, Quinson, Régusse, Riez, Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Sainte-Croix-du-Verdon, Saint-Julien-du-Verdon, Saint-Julien-le-Montgrain, Saint-Jurs, Senne, Silbène-et-Cassode, Solliès, Toulon, Triagnoles, Valensole, Verignon, Villecroze, Vireon-sur-Verdon) et des deux villes portées (Digne-les-Bains, Dragageon), aux jours et horaires d'ouverture habituels, ainsi qu'à Marseille et à Paris.

Sur le même période, il sera consultable en version numérique sur un poste informatique au siège de l'enquête publique, sur le site internet www.parc-nrj.com l'avis de charte verdon et le registre dématérialisé <http://base.inrae.fr/observateurs/verdon>. Ce dernier permet également de consigner les observations et propositions.
 Par ailleurs, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (mairie ou mairie) aux lieux, dates, jours et heures suivants :

Lieux	Adresses	Dates et Horaires des Permanences
Sur le Département des Alpes de Haute-Provence (94)		
Mairie de Castellane	Place Marcell-Sauzeix 04120 Castellane	Lundi 5 juin de 14h30 à 17h Mardi 6 juin de 14h30 à 17h Mercredi 7 juin de 9h à 12h Jeudi 8 juin de 9h à 12h
Mairie de Riez	Allée Louis-Randol 04500 Riez	Jeudi 1er juin de 14h à 17h30 Mercredi 7 juin de 14h à 17h30 Mercredi 14 juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 9h à 12h
Maison du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Valz 04380 Moutiers-Sainte-Marie	Jeudi 1er juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 14h à 17h
Mairie de Saint-André-les-Alpes	1 place Charles-Bon 04170 Saint-André-les-Alpes	Mercredi 14 juin de 9h à 12h Jeudi 22 juin de 14h à 17h
Mairie de Valensole	Place Frédéric-Mihal 04210 Valensole	Mercredi 7 juin de 9h à 12h Mercredi 14 juin de 14h à 17h
Sur le Département du Var (85)		
Mairie d'Aups	Pl. Frédéric Mistral 83210 Aups	Vendredi 2 juin de 13h30 à 17h30 Jeudi 8 juin de 9h30 à 12h30 Mardi 13 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 13h30 à 17h30
Mairie de Comps-sur-Artuby	2 place de la République 83540 Comps-sur-Artuby	Lundi 5 juin de 13h30 à 17h30 Mercredi 21 juin de 14h30 à 17h30
Mairie de Régusse	Cours Alexandre-Caillet 83690 Régusse	Mardi 6 juin de 9h à 12h Mercredi 21 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-Julien-le-Montgrain	22 rue de l'Église-de-Mir 83650 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 9h à 12h

Le public pourra consigner ses observations par écrit et les adresser, par voie numérique à l'adresse charte@nrj.com ou par courrier postal à : Madame la Présidente de la Commission d'enquête du projet de charte révisée du Parc naturel régional du Verdon, Domaine de Valz, 04380 MOUTIERS-SAINTE-MARIE le jeudi 1^{er} juin à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h (sauf de la poste venant de). En vue de permettre aux lecteurs du public, ces observations seront annexées au registre dématérialisé dans les mairies d'étude.
 Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition de tous, sur demande motivée, dans l'indiscret des lieux d'enquête pendant un an à compter de la mise de révision du rapport. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la Région et sur le registre dématérialisé.
 Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès de la Région - Service Biodiversité, Forêt et Territoire rural, 27 place Jean Guiraud, 13481 Marseille Cedex 20, Mme Alexandra MATUSCARI, amatuscari@regionprovence.fr, et Mme Catherine ZALTELI, czalтели@regionprovence.fr / 04 88 75 88 37.
 À l'issue de l'enquête, le projet de charte du Parc naturel régional du Verdon sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, puis sera soumis à examen final du Ministère de la Transition écologique et à la validation des communes et établissements publics de coopération intercommunale du périmètre d'étude, ainsi qu'aux Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var. Le Conseil régional délibérera ensuite pour adopter la charte révisée et fixer le périmètre définitif du Parc naturel régional du Verdon.



8.5 Publicité complémentaire

8.5.1 Plaquette diffusée par le PNR

300 affiches et 3000 plaquettes ont été mises à disposition aux mairies pour affichage et distribution locale. Cette mise à disposition a été faite avant l'ouverture de l'enquête lors la mise en place des registres.

LES PERMANENCES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les permanences des commissaires enquêteurs permettent aux habitants un accompagnement dans le dépôt de leurs observations et requêtes.

Lieux	Adresses	Dates et horaires des permanences
Sur le Département des Alpes de Haute-Provence (04)		
Mairie de Castellane	Place Marcel-Sauvain 04120 Castellane	Lundi 5 juin de 14h30 à 17h Mercredi 14 juin de 14h30 à 17h Mercredi 21 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 9h à 12h
Mairie de Riez	Allée Louis-Gardiol 04500 Riez	Jeudi 1 ^{er} juin de 14h à 17h30 Mercredi 7 juin de 14h à 17h30 Mercredi 14 juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 9h à 12h
Maison du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Vaux 04360 Moustiers-Sainte-Marie	Jeudi 1 ^{er} juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 14h à 17h
Mairie de Saint-André-les-Alpes	1 place Charles-Bron 04170 Saint-André-les-Alpes	Mercredi 14 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 14h à 17h
Sur le Département du Var (83)		
Mairie d'Aups	Pl. Frédéric Mistral 83630 Aups	Vendredi 2 juin de 13h30 à 16h30 Jeudi 8 juin de 9h00 à 12h00 Mardi 13 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 13h30 à 16h30
Mairie de Comps-sur-Artuby	2 place de la République 83840 Comps-sur-Artuby	Lundi 5 juin de 10h30 à 12h30 Mercredi 21 juin de 14h30 à 16h30
Mairie de Régusse	Cours Alexandre-Gariel 83630 Régusse	Mardi 6 juin de 9h à 12h Mercredi 21 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-Julien-Montagniar	22 rue de l'Hôtel-de-Ville 83560 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 9h à 12h



#Verdon2039
UN NOUVEAU PROJET POUR LE TERRITOIRE

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON
SE CONSTRUIT AVEC VOUS !

ENQUÊTE PUBLIQUE

DONNEZ VOTRE AVIS
SUR LE RENOUVELLEMENT
DE LA CHARTE DU PARC

**DU JEUDI
1^{ER} JUIN AU
VENDREDI
30 JUIN 2023**



COMMENT DÉPOSER MON AVIS ?
Toutes les infos sur :
www.parcduverdon.fr/regionaud.fr
www.parcduverdon.fr
(Rubrique Parc - Chartes#Verdon2039)




8.5.2 Autres parutions presse

La presse locale a diffusé indépendamment des annonces légales, des articles d'information sur l'enquête publique et notamment Le Dauphiné Libéré et Var Matin :

Le Dauphiné Libéré
MARDI 30 MAI 2023

Votre région Politique & Territoires | 5

Alpes-de-Haute-Provence

Nouvelle charte du parc naturel du Verdon : place à l'avis du public

En vue du renouvellement du label du parc naturel régional du Verdon, la Région Paca lance une enquête publique, tout le mois de juin, sur le nouveau projet de territoire 2024-2039. Cette enquête permet au public d'être informé, d'échanger avec les commissaires enquêteurs et de déposer ses observations et propositions.

Le parc naturel régional du Verdon (PNRV) va se doter d'un nouveau projet de territoire traduit dans une charte pour les 15 prochaines années. Cette charte, véritable feuille de route du Parc, définit les objectifs et les actions clés qui seront menées pendant cette période. "Le nouveau projet de charte du parc a été élaboré dans la concertation la plus large possible avec l'ensemble des acteurs associatifs, professionnels et institutionnels du territoire bâti, commente Marlène Economides, chargée de communication auprès du PNRV. Et ce, sur une ambition partagée, un engagement conjoint entre les communes, les intercommunalités, la Région, les Départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var et l'État. La charte détermine pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre."

Les habitants peuvent soumettre leurs suggestions du 1^{er} au 30 juin

La loi prévoit une phase d'enquête publique pour permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer sur le nouveau projet de charte du parc naturel régional du Verdon. C'est pourquoi les habitants sont invités à donner leur avis du jeudi 1^{er} au vendredi 30 juin, sur un registre en ligne ou sur les registres en format papier dans l'ensemble des communes du périmètre de révision (59 communes concernées), aux mairies des deux villes portes (Draguignan et Digne-les-Bains) et à la Maison du parc à Moustiers-Sainte-Marie.

Les commissaires enquêteurs recevront le public lors de permanences dans neuf lieux des différents secteurs du PNRV. Tous les renseignements sur les lieux, dates et horaires des permanences seront affichés en mairies, sur le site du registre dématérialisé ou sur le site du Parc. La charte révisée sera ensuite définitivement adoptée par l'assemblée régionale et transmise au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en vue du décret de renouvellement du label "parc naturel régional" jusqu'en 2039.

• B.F.
Pour participer à l'enquête, rendez-vous sur le site revisioncharteverdon.maregionsud.fr



Une nouvelle charte est en gestation pour le parc naturel régional du Verdon. Photo Le DL/B.F.

En bref

AUPS/COMPS/RÉGUSSE

Enquête publique : #verdon2039
En vue du renouvellement du label du Parc naturel régional du Verdon, la Région Paca lance une enquête publique, durant tout le mois de juin, sur le nouveau projet de territoire 2024-2039. Cette enquête permet au public d'être informé, d'échanger avec les commissaires enquêteurs et de déposer ses observations et propositions. À **Aups** : jeudi 8 juin de 9 h à 12 h, mardi 13 juin de 9 h à 12 h et lundi 26 juin de 13 h 30 à 16 h 30. À **Comps-sur-Artuby** : mercredi 21 juin de 14 h 30 à 16 h 30. À **Régusse** : mercredi 21 juin de 9 h à 12 h, salle du Conseil. Infos : revisioncharteverdon.maregionsud.fr et www.parcduverdon.fr (rubrique Parc - charte#verdon2039).

AUPS

Cérémonie commémorative
Jeudi 8 juin à 11 h 30 devant le monument aux morts aura lieu la cérémonie de la Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Participez à la nouvelle charte du Parc naturel régional du Verdon
Jusqu'au 30 juin, une enquête publique est ouverte pour permettre à tous d'être informé, d'échanger avec les commissaires enquêteurs et de déposer ses observations et propositions sur le nouveau projet de territoire 2024-2039. Cette nouvelle charte du parc doit permettre le renouvellement du label du Parc naturel régional du Verdon.
Toutes les infos sur :
revisioncharteverdon.maregionsud.fr

Brève parue dans Var Matin

Brève parue dans La Provence

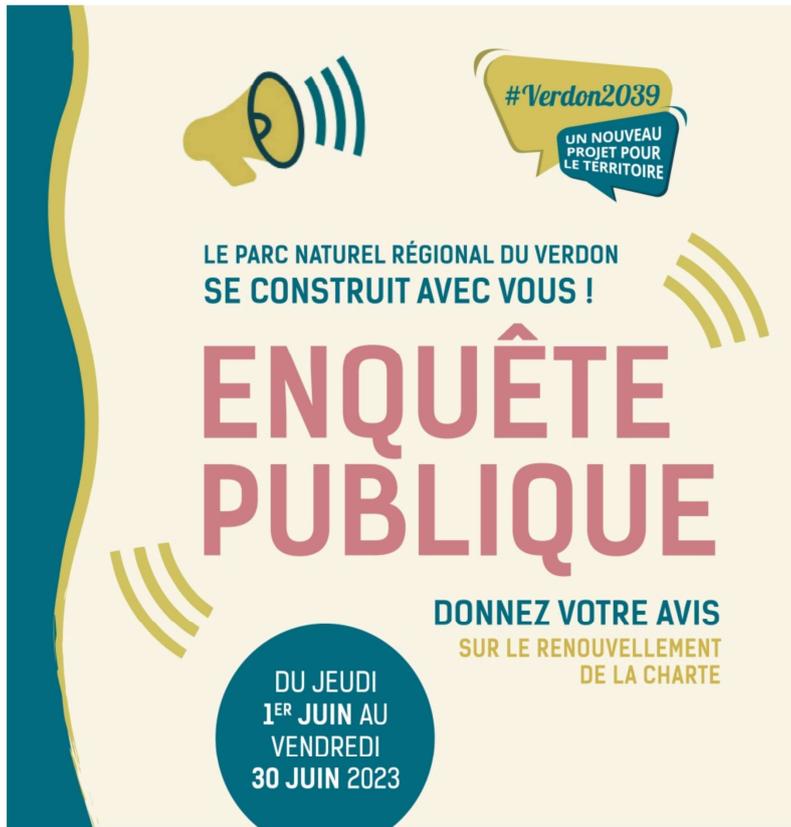
8.5.3 Site web du Parc

Le page d'accueil du site a fait la publicité de l'enquête à partir du 23 mai 2023. Cette page (voir ci-après) est restée ouverte pendant toute la durée de l'enquête. Elle comprend des liens tant vers les pièces du dossier que vers le registre dématérialisé.

Donnez votre avis sur le nouveau projet de Charte | Parc naturel r... <https://parcduverdon.fr/fr/actualites/donnez-votre-avis-sur-le-nou...>

PARC TERRITOIRE DÉCOUVERTES ACTIONS OUTILS

ACTUALITÉS



DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE NOUVEAU PROJET DE CHARTE

du Parc naturel régional du Verdon au cours de l'enquête publique du jeudi 1^{er} au vendredi 30 juin 2023

En vue du renouvellement du label du Parc naturel régional du Verdon, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur lance une enquête publique, durant tout le mois de juin 2023, sur le nouveau projet de territoire 2024-2039. Cette enquête permet au public d'être informé, d'échanger avec les commissaires enquêteurs et de déposer ses observations et propositions.

Le Parc va se doter d'un nouveau projet de territoire traduit dans une Charte pour les 15 prochaines années. Cette Charte est la feuille de route du Parc car elle définit les grands objectifs et les actions clés qui seront menées pendant cette période. Un moment essentiel pour le territoire du Verdon puisque c'est sur sa base que l'Etat décidera du renouvellement de son classement en « Parc naturel régional ».

Le nouveau projet de Charte du Parc a été élaboré dans la concertation la plus large possible avec l'ensemble des acteurs associatifs, professionnels et institutionnels du territoire. Il exprime une ambition partagée, un engagement conjoint entre les communes, les intercommunalités, la Région, les Départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var et l'Etat. Il détermine pour le

territoire du Parc, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre.

Tous concernés !

LES PERMANENCES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les permanences permettent au public d'être informé et d'échanger avec les commissaires enquêteurs et de déposer ses observations et propositions.

Lieux	Adresse	Dates et horaires des permanences
Sur le Département des Alpes de Haute-Provence (04)		
Mairie de Castellane	Place Marcel-Sauvare 04120 Castellane	Lundi 5 juin de 14h30 à 17h Mercredi 14 juin de 14h30 à 17h Mercredi 27 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 9h à 12h
Mairie de Riez	Allée Louis-Gardiol 04500 Riez	Jeudi 1 ^{er} juin de 14h à 17h30 Mercredi 7 juin de 14h à 17h30 Mercredi 14 juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-André-les-Alpes	1 place Charles-Simon 04170 Saint-André-les-Alpes	Mercredi 14 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 14h à 17h
Mairie de Valensole	Place Frédéric-Mistral 04210 Valensole	Mercredi 7 juin de 9h à 12h Mercredi 14 juin de 15h à 17h
Maison du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Valé 04360 Moustiers-Sainte-Marie	Jeudi 1 ^{er} juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 14h à 17h
Sur le Département du Var (83)		
Mairie d'Aups	Pl. Frédéric Mistral 83630 Aups	Vendredi 2 juin de 13h30 à 16h30 Jeudi 8 juin de 9h00 à 12h00 Mardi 13 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 13h00 à 16h30
Mairie de Comps-sur-Artois	2 place de la République 83840 Comps-sur-Artois	Lundi 5 juin de 10h30 à 12h30 Mercredi 21 juin de 14h30 à 16h30
Mairie de Régusse	Cours Alexandre-Gabriel 83600 Régusse	Mardi 6 juin de 9h à 12h Mercredi 27 juin de 9h à 12h
Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier	22 rue de l'Hôtel-de-Ville 83560 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 9h à 12h

Chacun, de près ou de loin, est concerné par l'action du Parc naturel régional du Verdon et peut s'impliquer dans la mise en œuvre concrète de la Charte : élus, habitants, acteurs économiques et associatifs, scientifiques...

La Loi prévoit une phase d'enquête publique pour permettre à tout un chacun de s'informer et de s'exprimer sur le nouveau projet de Charte du Parc naturel régional du Verdon.

C'est pourquoi vous êtes invités à donner votre avis du **jeudi 1er juin au vendredi 30 juin 2023**.

Vous pourrez vous exprimer sur le registre en ligne qui sera disponible 24h/24 à l'adresse

<https://revisioncharteverdon.maregionsud.fr> (<https://revisioncharteverdon.maregionsud.fr/>) ou sur les registres

disponibles au format papier dans l'ensemble des communes du périmètre de révision (59 communes concernées), aux mairies des deux villes portes (Draguignan et Digne-les-Bains) et à la Maison du Parc à Moustiers-Sainte-Marie. Ces lieux ont été retenus afin de mailler la totalité du territoire du Parc et de permettre une concertation publique exhaustive en donnant un accès facilité à tous. Les commissaires enquêteurs recevront le public lors de permanence dans 9 lieux des différents secteurs du Parc (voir ci-contre).

L'enquête publique constitue l'ultime phase de la procédure de révision avant l'examen final du Ministère et le vote des collectivités locales. La Charte révisée du Parc sera ensuite définitivement adoptée par l'Assemblée régionale et transmise au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires en vue du décret de renouvellement du label Parc naturel régional jusqu'en 2039.

Votre avis est essentiel. une mobilisation massive montrera que nous voulons continuer à préserver cette qualité de vie que nous connaissons dans nos communes !

Pour en savoir plus sur la révision de la Charte : parcduverdon.fr/verdon2039 (<https://parcduverdon.fr/verdon2039>)

Mise en ligne: Mardi 23 mai 2023

8.5.4 Parutions sur sites internet des communes et sur les réseaux sociaux

D'autres sites d'information ont relayé l'information sur le web, par exemple :

- Article web dans **Haute Provence Info** :

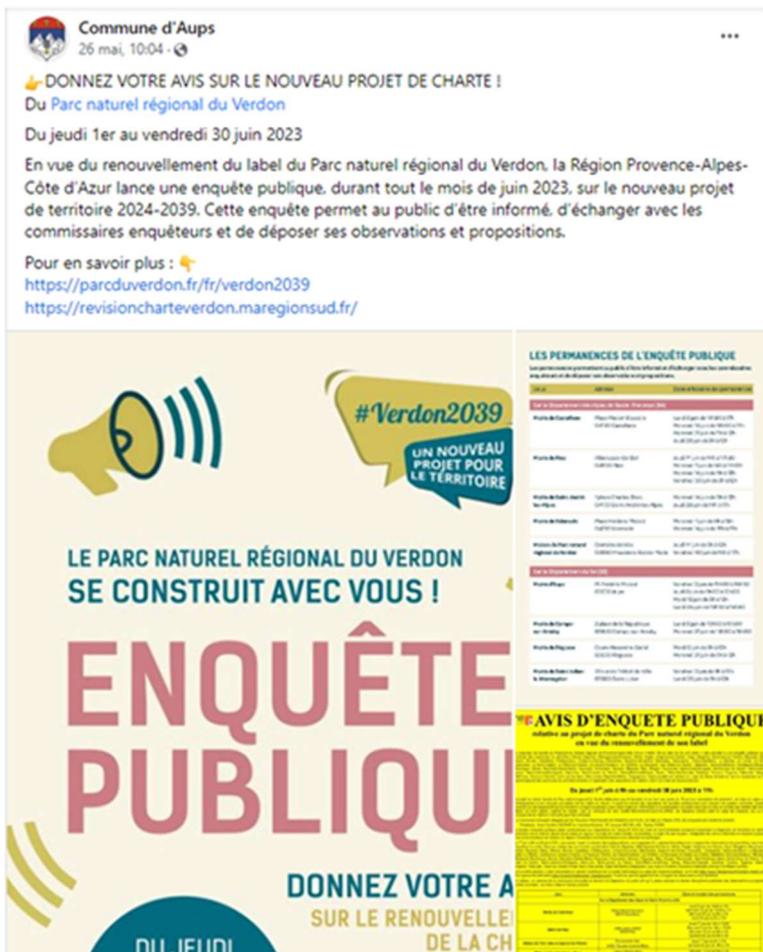
<https://www.hauteprovenceinfo.com/actualite-40909-parc-naturel-regional-du-verdon-donnez-votre-avis-sur-le-nouveau-projet-de-charte>

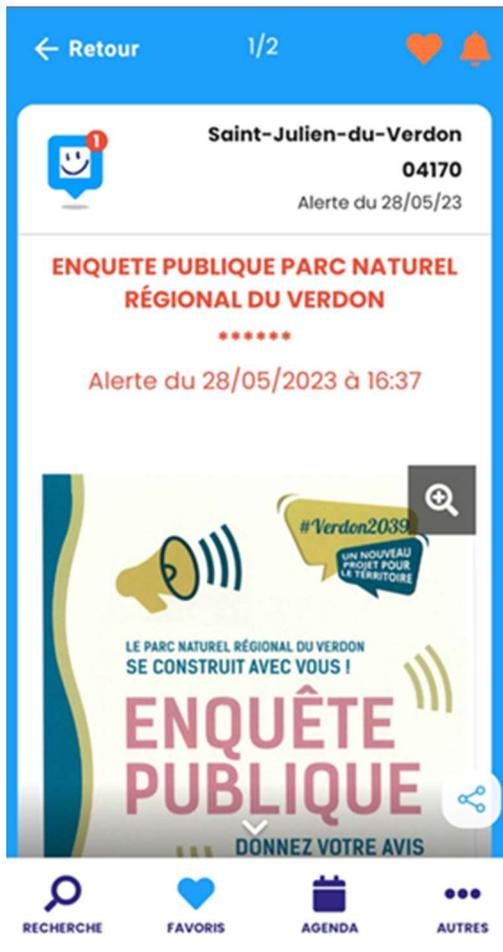
- Article web dans **mesinfos.fr** :

<https://mesinfos.fr/provence-alpes-cote-d-azur/nouvelle-charte-parc-naturel-regional-verdon-participez-a-l-enquete-publique-153005.html>

Par ailleurs, les sites internet des communes ont pour une grande part relayé, le document synthétique que leur a fourni le PNR à l'usage de leurs supports de communication papier et web. Ce document synthétique a été diffusé en version courte et longue.

Quelques exemples de pages diffusées sur les réseaux sociaux par des mairies ou des associations :





Le Colibricole
20 h · 🌐

Consultation dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon

ENQUETE PUBLIQUE

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DU PARC

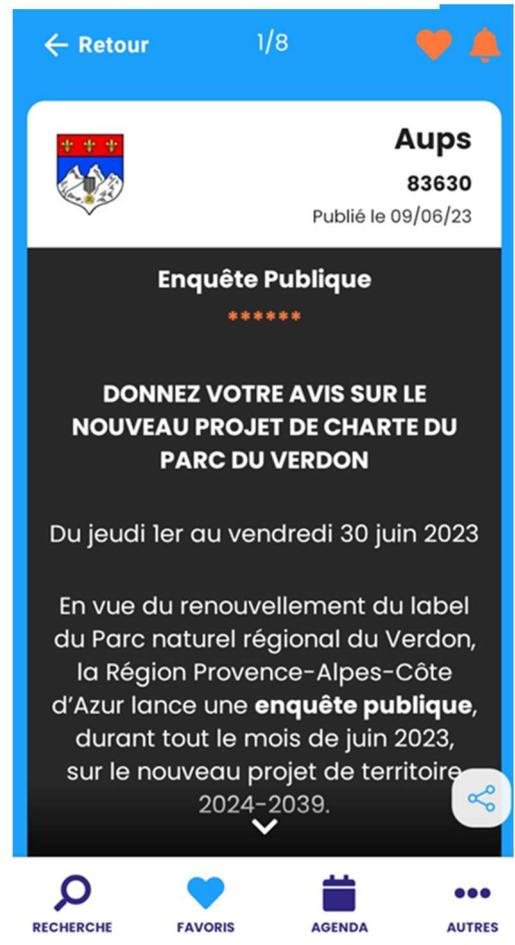
DU JEUDI 1^{ER} JUIN AU VENDREDI 30 JUIN 2023

COMMENT DEPOSER MON AVIS ?
Tous les infos sur regionprovencealpescoatedazur.com/verdon
www.parcverdon.fr
Rubrique Parc - Charte#Verdon2039

REGION SUD

PERMANENCES DE L'ENQUETE PUBLIQUE
Les permanences permettent au public d'être informé et d'échanger avec les communes et de déposer ses observations et propositions.

Commune	Adresse	Dates et horaires des permanences
Département des Alpes de Haute-Provence (04)		
de Castellane	Place Marcel-Gauvain 04100 Castellane	Lundi 5 juin de 14h30 à 17h Mercredi 14 juin de 14h30 à 17h30 Mercredi 21 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 9h à 12h
de Riez	Allée Louis-Gardol 04500 Riez	Jeudi 1 ^{er} juin de 14h à 17h30 Mercredi 7 juin de 14h à 17h Mercredi 14 juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 9h à 12h
de Saint-André-les-Alpes	1 ^{er} place Charles-Bron 04770 Saint-André-les-Alpes	Mercredi 14 juin de 9h à 12h Jeudi 29 juin de 14h à 17h
de Valensole	Place Frédéric-Mistrat 04210 Valensole	Mercredi 7 juin de 9h à 12h Mercredi 14 juin de 15h à 17h
du Parc naturel régional du Verdon	Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie	Jeudi 1 ^{er} juin de 9h à 12h Vendredi 30 juin de 14h à 17h
Département du Var (83)		
de Aups	Pl. Frédéric Mistrat 83630 Aups	Vendredi 2 juin de 13h30 à 17h Jeudi 8 juin de 9h00 à 12h00 Mardi 13 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 13h30 à 16h
de Comps-et-Artuby	2 place de la République 83840 Comps-et-Artuby	Lundi 5 juin de 10h30 à 12h Mercredi 21 juin de 14h30 à 17h30
de Régusse	Cours Alexandre-Carlier 83630 Régusse	Mardi 6 juin de 9h à 12h Mercredi 21 juin de 9h à 12h
de Saint-Julien-le-Pèlerin	22 rue de l'Évêché-de-Ville 83560 Saint-Julien	Vendredi 2 juin de 9h à 12h Lundi 26 juin de 9h à 12h



Enquête Publique sur le projet de Charte du PNR Parc Naturel Régional du Verdon
ANNEXES au Rapport de la Commission d'Enquête sur le déroulement de l'enquête publique
Dossier n° E23000002/13

8.6 Certificats d'affichage

Ci-après copies des certificats d'affichage des 62 lieux d'enquête rangés dans l'ordre suivant :

- Aiguines, Allemagne-en-Provence, Allons, Angles
- Artignosc-sur-Verdon, Aups, Bargème, Baudinard-sur-Verdon
- Bauduen, Blieux, Brenon, Brunet
- Castellane, Châteauvieux, Comps-sur-Artuby, Demandolx
- Digne-les-Bains (*ville porte*), Draguignan (*ville porte*), Esparron-de-Verdon, Estoublon
- Ginasservis, Gréoux-les-Bains, La Bastide, La Garde
- La Martre, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Roque-Esclapon
- La Verdière, Lambruisse, Le Bourguet, Les Salles-sur-Verdon
- Maison du Parc (*siège de l'enquête*), Majastres, Moissac-Bellevue, Montagnac-Montpezat
- Montmeyan, Moriez, Moustiers-Sainte-Marie, Peyroules
- Puimoisson, Quinson, Régusse, Riez
- Rougon, Roumoules, Saint-André-les-Alpes, Saint-Julien-le-Montagnier
- Saint-Julien du Verdon, Saint-Jurs, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes
- Sainte-Croix du Verdon, Senez, Sillans-la-Cascade, Soleilhas
- Tourtour, Trigance, Valensole, Vérignon
- Villecroze, Vinon-sur-Verdon

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de AIGUINES

Je soussigné(e),

NOM : MORDELET

Prénom : Charles - Antoine

Qualité : Maire

Représentant (e) de : Commune d'Aiguines

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à la mairie d'Aiguines

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Aiguines le 03/07/2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Allemagne-en-Provence

Je soussigné(e),

NOM : FIANELLI

Prénom : Alex

Qualité : Maire

Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Allemagne-en-Provence, Place de Verdun

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Allemagne-en-Provence le 3 juin 2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage

Je soussigné, IACOBBI Christophe, Maire d'ALLONS certifie l'affichage de l'avis d'enquête publique relative au projet de charte de Parc naturel régional du Verdon en vue du renouvellement de son label du 17 mai 2023 au 30 juin 2023, à la Mairie de ALLONS

Fait à ALLONS.
Le 17 mai 2023

Le Maire



Annexe 3 : certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de ANGLES

Je soussigné(e),

NOM : BAC

Prénom : Aimé

Qualité : Maire

Représentant (e) de : la Commune d'ANGLES

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à l'affichage de la Mairie

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Angles le 30 juin 2023

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à renvoyer le jour de la clôture de l'enquête

- de préférence, par mail à amatuscak@region-sud.fr - fianelli@region-sud.fr
- ou par courrier : Région Provence Alpes Côte d'Azur
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Alexandra Matuscak - Bureau 213
27 place Jules Guesde - 13 481 Marseille cedex 20

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune d'Artignosc sur Verdon

Je soussigné(e),
NOM : CONSTANS
Prénom : Serge
Qualité : Maire
Représentant de : Mairie d'Artignosc sur Verdon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à Artignosc sur Verdon
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : Artignosc sur Verdon, le 3 juillet 2023

Cachet de la collectivité Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Aups

Je soussigné(e),
NOM : FAURE
Prénom : Antoine
Qualité : Maire
Représentant (e) de : La Commune d'Aups

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à La mairie d'Aups
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : Aups le 04/07/2023

Cachet de la collectivité Signature



Antoine FAURE

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Bargème

Je soussigné(e),
NOM : GERAUD
Prénom : Jacques
Qualité : Maire
Représentant (e) de : Mairie de Bargème

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à Bargème
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : Bargème le 03/07/2023

Cachet de la collectivité Signature



Jacques Geraud

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Baudinard sur Verdon

Je soussigné(e),
NOM : ANGLADE
Prénom : Joanniel
Qualité : Maire
Représentant (e) de : La commune de Baudinard sur Verdon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à Baudinard
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : Baudinard sur Verdon le 30/06/2023

Cachet de la collectivité Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de BAUDUEN

Je soussigné(e),

NOM : ... CALCHITTI

Prénom : ... FMIFF

Qualité : Maire

Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à ... BAUDUEN

du ... 17 ... mai 2023 au ... 30 ... juin 2023 inclus

Fait à : ... BAUDUEN, le ... 30 JUIN 2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Blicieux

Je soussigné(e),

NOM : ... COLLOMP

Prénom : ... Gérard

Qualité : Maire

Représentant (e) de : ... la commune de Blicieux

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à ... Blicieux

du ... 17 ... mai 2023 au ... 30 ... juin 2023 inclus

Fait à : ... Blicieux, le ... 3 juillet 2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de BRENON

Je soussigné(e),

NOM : ... Roulet

Prénom : ... Myriam

Qualité : Secrétaire de Maire

Représentant (e) de : ... M. Roulet Armored Maire

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à ... Brenon 23240

du ... 17 ... mai 2023 au ... 30 ... juin 2023 inclus

Fait à : ... Brenon, le ... 30 juin 2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de BRUNET

Je soussigné(e),

NOM : ... BLHARD

Prénom : ... Frédéric

Qualité : Adjoint au Maire

Représentant (e) de : ... la commune de BRUNET (04)

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à ... la Mairie de BRUNET

du ... 17 ... mai 2023 au ... 30 ... juin 2023 inclus

Fait à : ... BRUNET, le 4 juillet 2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de CASTELLANE.....

Je soussigné(e),

NOM : DEMANDOLX
Prénom : Fabienne
Qualité : Secrétaire Générale
Représentant (e) de : M. le Maire Servod URRINI

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à CASTELLANE

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Castellane le 4/7/2023

Cachet de la collectivité



Signature

Pour le Maire
La Secrétaire
F. DEMANDOLX

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Châteauvieux.....

Je soussigné(e),

NOM : Bellini
Prénom : Nous
Qualité : Spore
Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Châteauvieux

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Châteauvieux le 28/6/2023

Cachet de la collectivité

Pour le maire



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de COMPS SUR ARTUBY

Je soussigné(e),

NOM : BARALE
Prénom : ALAIN
Qualité : MAIRE
Représentant(e) de : LA COMMUNE DE COMPS SUR ARTUBY

Atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

À COMPS SUR ARTUBY

Du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : COMPS SUR ARTUBY, le 03 JUILLET 2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de DEMANDOLX.....

Je soussigné(e),

NOM : G. B. G. L. O.
Prénom : Christelle
Qualité : Adjointe
Représentant (e) de : DEMANDOLX

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à DEMANDOLX

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : DEMANDOLX le 6 juillet 2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Digne

Je soussigné(e),

NOM : VALMIRSE

Prénom : Nadine

Qualité : adjointe à l'urbanisme et habitat

Représentant (e) de : Madame La Maire Patricia GRANET-BRONZELI

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Digne-les-Bains

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Digne-les-Bains le 30/06/23

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Draguignan

Je soussigné(e),

NOM : ZERBONIE

Prénom : Justine

Qualité : Conseillère municipale déléguée au Parc Régional

Représentant (e) de : Ville de DRAGUIGNAN

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Draguignan

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Draguignan le 01/07/23

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Espouyon de Nidolas

Je soussigné(e),

NOM : NEGRE Pascal

Prénom : Pascal

Qualité : Agent Territorial

Représentant (e) de : M. le Maire Guy BURLE

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Espouyon de Nidolas

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Espouyon de Nidolas le 30/06/23

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Estoublon

Je soussigné(e),

NOM : DEL NERD

Prénom : Jessie

Qualité : Secrétaire de mairie

Représentant (e) de : Commune d'Estoublon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Estoublon

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Estoublon le 04/07/23

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à renvoyer le jour de la clôture de l'enquête

- de préférence, par mail à amatuscak@maregionsud.fr - czabeni@maregionsud.fr
- ou par courrier : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Alexandra Matuscak - Bureau 213
27 place Jules Guesde - 13 481 Marseille cedex 20

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de GINASSERVIS

Je soussigné(e),
NOM : DAUBLAN.....
Prénom : Jean Paul.....
Qualité : ADJOINT AU MAIRE.....
Représentant (e) de : Hervé PHILIBERT Maire

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Mairie de GINASSERVIS
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : GINASSERVIS, le 1^{er} JUILLET

Cachet de la collectivité



Signature

Annexe 3 : certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de GREDOUX LES BAINS

Je soussigné(e),
NOM : AUDAN.....
Prénom : Paul.....
Qualité : Maire de GREDOUX-LES-BAINS.....
Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à GREDOUX LES BAINS.....
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : GREDOUX LES BAINS, le 30 juin 2023

Cachet de la collectivité Pour le Maire et par délégation, Signature
redoublez, s'il y a lieu, le nom de la collectivité. NICHÈME COTREY



Ce document sera à remplir et à renvoyer le jour de la clôture de l'enquête

- de préférence, par mail à amel.unsck@marregionsud.fr - czalten@marregionsud.fr
- ou par courrier : Région Provence-Alpes Côte d'Azur
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Alexandra Matuszak - Bureau 213
27 p ace Jules Guesde - 13 481 Marseille cedex 20

17

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de LA BASTIDE 83840

Je soussigné(e),
NOM : MARIN
Prénom : CLAUDE
Qualité : MAIRE
Représentant (e) de : LA MAIRIE DE LA BASTIDE

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à LA MAIRIE ET AUX LIEUX HABITUELS D'AFFICHAGE
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : LA BASTIDE, le 30 JUIN 2023

Cachet de la collectivité



Signature
Claude MARIN

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de LA GARDE.....

Je soussigné(e),
NOM : SAUVAJOL.....
Prénom : Julia.....
Qualité : Secrétaire.....
Représentant (e) de : M. Joël Saujols, Maire

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : LA GARDE, le 3 juillet 2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de La Mureaux

Je soussigné(e),

NOM : Carceri

Prénom : Raymonde

Qualité : Maire

Représentant (e) de : La Mairie de La Mureaux

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à panneau d'affichage

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : La Mureaux, le 23/07/2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de La Roque-Aspres

Je soussigné(e),

NOM : Blanc

Prénom : Anche Luc

Qualité : La Mairie

Représentant (e) de : Mairie de La Roque-Aspres

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à la Mairie

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : La Roque-Aspres, le 23 juillet 2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de LA PALUD-SUR-VERDON

Je soussigné(e),

NOM : BIZOT GASTALD

Prénom : Michèle

Qualité : Maire

Représentant (e) de : La commune de La Palud-sur-Verdon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à La Palud-sur-Verdon - panneaux affichages extérieurs

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : La Palud-sur-Verdon, le 30/06/2023

Cachet de la collectivité



Signature

Michèle BIZOT GASTALD,
Maire de La Palud-sur-Verdon

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de LA ROQUE-ESCLAPON

Je soussigné(e),

NOM : PEREZ LEROUX

Prénom : Nathalie

Qualité : Maire

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à LA ROQUE-ESCLAPON

du 17 Mai au 30 Juin 2023.

Fait à La Roque-Esclapon, le 30 Juin 2023.

Cachet de la collectivité



Le Maire,

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de La Verdère

Je soussigné(e),

NOM : ROGIER

Prénom : Gils

Qualité : Maire

Représentant (e) de : la Verdère

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à la Verdère

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : la Verdère, le 3/07/23

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Santhiuss

Je soussigné(e),

NOM : MARTORANO

Prénom : Robert

Qualité : Maire

Représentant (e) de : la commune de Santhiuss

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Santhiuss

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Santhiuss, le 20/06/2023

Cachet de la collectivité

Signature



Robert Martorano

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de LE BOURGNET

Je soussigné(e),

NOM : ROUX

Prénom : Jean Paul

Qualité : Maire

Représentant (e) de : Commune LE BOURGNET

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à LE BOURGNET

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Le Bourgnet, le 30/06/2023

Cachet de la collectivité

Signature



Jean Paul Roux

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Salles sur Verdon

Je soussigné(e),

NOM : GLIGUES

Prénom : Denise

Qualité : Maire

Représentant (e) de : de la commune

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à la mairie des Salles sur Verdon

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Salles sur Verdon, le 03/07/2023

Cachet de la collectivité

Signature



Denise Gligues

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de PARC DU VERDON

Je soussigné(e),

NOM : CLAP

Prénom : Bernard

Qualité : Président

Représentant (e) de : Syndicat mixte de gestion de Parc
Naturel régional du Verdon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à La maison de Parc à Naudages St Pierre
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Naudages le 30/06/2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de MAJASTRES

Je soussigné(e),

NOM : SEUENICA

Prénom : Jean

Qualité : Maire

Représentant (e) de : Mairie de Majastres

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Majastres
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Majastres le 30/06/2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Quissac-Beaucrive

Je soussigné(e),

NOM : RIBERT

Prénom : Gilbert

Qualité : Maire

Représentant (e) de : Commune de Quissac-Beaucrive

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Quissac-Beaucrive sur les lieux d'affichage habituels
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Quissac-Beaucrive le 30/06/2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de TONTAGNAC-MONTRENT

Je soussigné(e),

NOM : GRECO

Prénom : François

Qualité : Maire

Représentant (e) de : Commune de Tontagnac-Montreuil

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Tontagnac-Montreuil
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Tontagnac-Montreuil le 30/06/2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Montmeyan

Je soussigné(e),
NOM : RUSO
Prénom : CHRISTINE
Qualité : Secrétaire de Maire
Représentant (e) de : Louis Reynier - Maire de Montmeyan

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à Montmeyan
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Montmeyan le 06.07.23

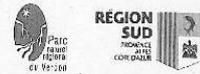
Cachet de la collectivité



Signature

- Ce document sera à remplir et à renvoyer le jour de la clôture de l'enquête
- de préférence, par mail à a.matuscak@region-sud.fr - cratten@region-sud.fr
 - ou par courrier : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Alexandra Matuscak - Bureau 213
27 place Jules Guesde - 13 481 Marseille cedex 20

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de NORIEZ

Je soussigné(e),
NOM : COULLET
Prénom : Alexis
Qualité : Maire
Représentant (e) de : La Commune de NORIEZ

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à la mairie
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : NORIEZ le 03.07.2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Journées Ste Anne

Je soussigné(e),
NOM : BOUILL
Prénom : Hervé
Qualité : Maire
Représentant (e) de : Journées Ste Anne

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à la mairie
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Journées Ste Anne le 31/07/2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de PEYRIVES

Je soussigné(e),
NOM : CLUET
Prénom : FREDERIC
Qualité : MAIRE
Représentant (e) de : la Commune de PEYRIVES

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à PEYRIVES
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : PEYRIVES le 31/7/23

Cachet de la collectivité



Signature

Annexe 3 : certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique



Commune de Puisserges

Je soussigné(e),
NOM : Bouling
Prénom : Fabrice
Qualité : Maire
Représentant (e) de : Puisserges

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à Hôtel de ville
du 14 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : Puisserges le 30/05/2023



Signature

→ Ce document sera à remplir et à renvoyer le jour de la clôture de l'enquête
- de préférence, par mail à amatuscak@maregionsud.fr - calderi@maregionsud.fr
- ou par courrier : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Alexandra Maluscak - Buzau 213
27 place Jules Guesclé - 13 481 Marseille cedex 20

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique



Commune de Guillon

Je soussigné(e),
NOM : ESPIHALIER
Prénom : Laurence
Qualité : Maire
Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à Guillon
du 14 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : Guillon le 30 mai 2023



Signature

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique



Commune de REGUISSE

Je soussigné(e),
NOM : JEANNEST
Prénom : ROSE
Qualité : Maire
Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à REGUISSE
du 14 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : REGUISSE le 2 juillet 2023



Signature

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique



Commune de Buz

Je soussigné(e),
NOM : Scadet
Prénom : Maria
Qualité : Agent administratif
Représentant (e) de : Service urbanisme

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à Buz
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : Buz le 4/7/2023



Signature

Annexe 3 : certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique



Commune de ROUGON

Je soussigné(e),
NOM : AUDI BERT
Prénom : SACQUES
Qualité : MAIRE
Représentant (e) de : La Commune de ROUGON

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à ROUGON
du 15 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : ROUGON, le 03/07/2023

Cachet de la collectivité

Signature
Le Maire



→ Ce document sera à remplir et à renvoyer le jour de la clôture de l'enquête
- de préférence, par mail à amatusak@marregionsud.fr - caalleni@marregionsud.fr
ou par courrier : Région Provence Alpes Côte d'Azur
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Alexandra Matuszak - Bureau 213
27 place Jules Guesde - 13 481 Marseille cedex 20

17

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique



Commune de ROUMOULES

Je soussigné(e),
NOM : MEGIS
Prénom : Gilles
Qualité : Maire de Roumau les
Représentant (e) de : Commune de Roumau les

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à Roumau les
du 14 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : Roumau les, le 30/6/2023

Cachet de la collectivité

Signature



Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique



Commune de SAINT ANDRE LES ALPES

Je soussigné(e),
NOM : PRAIO
Prénom : Serge
Qualité : Maire
Représentant (e) de : La Commune de SAINT ANDRE LES ALPES

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à LA MAIRIE
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : SAINT ANDRE LES ALPES, le 03/07/2023

Cachet de la collectivité

Signature



[Signature]

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique



Commune de Saint-Julien (var)

Je soussigné(e),
NOM : HUGOU
Prénom : Emmanuel
Qualité : Maire
Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché
à Saint-Julien
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus
Fait à : 8^e Julien, le 30/6/23

Cachet de la collectivité

Signature



[Signature]

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de SAINT-JULIEN-DU-VERDON

Je soussigné(e),
NOM : COLLIN
Prénom : Thierry
Qualité : Maire
Représentant de : la commune de SAINT-JULIEN-DU-VERDON

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à SAINT-JULIEN-DU-VERDON
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Saint-Julien-du-Verdon le 1^{er} juillet 2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de SAINT-SURS

Je soussigné(e),
NOM : THAIS
Prénom : YVAIN
Qualité : Maire adjoint
Représentant (e) de : la commune de SAINT-SURS

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à SAINT-SURS
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : SAINT-SURS le 03 juillet 2023

Cachet de la collectivité



Signature

Annexe 3 : certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de SAINT-LAURENT DU VERDON

Je soussigné(e),
NOM : GUILLET
Prénom : Nadine
Qualité : Maire
Représentant (e) de : la commune de Saint-Laurent du Verdon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à la commune de Saint-Laurent du Verdon
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Saint-Laurent du Verdon le 30 juin 2023

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à renvoyer le jour de la clôture de l'enquête

- de préférence, par mail à amatuscak@maregionsud.fr - cgillet@maregionsud.fr
- ou par courrier : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Alexandra Matuscak - Bureau 213
27 place Jules Guiesse - 13 481 Marseille cedex 20

17

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de SAINT-MARTIN DE BRÈCHES

Je soussigné(e),
NOM : DÉPIENS
Prénom : Laurence
Qualité : Maire de Saint-Martin de Brômes
Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Saint-Martin de Brômes
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Saint-Martin de Brômes le 30 juin 2023

Cachet de la collectivité



Signature

Laurence DÉPIENS

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de ...SAIÑSE...CRAIX...DU...VERDON

Je soussigné(e),
NOM : REGAUD
Prénom : Marie
Qualité : Maire Adjoint
Représentant (e) de : Maire de SCS Craix du Verdon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à SAIÑSE CRAIX DU VERDON
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : SCS Craix du Verdon le 2 juillet 2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de SENEZ – LE POIL

Je soussigné, DURAND Gilles, Maire,
Représentant (e) de la Mairie de SENEZ – LE POIL,

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à la mairie
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Senez, le 30 juin 2023

Cachet de la collectivité

Signature
DURAND Gilles, Maire

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de ...SILLANS...LA...CASCADE

Je soussigné(e),
NOM : CARRIERE
Prénom : Christophe
Qualité : Maire
Représentant (e) de : Mairie de Sillans la Cascade

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Sillans la Cascade
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Sillans la Cascade le 4 juillet 2023

Cachet de la collectivité

MAIRIE
Le Château
83690 SILLANS LA CASCADE
Tél. : 04 94 04 63 04 - Fax : 04 98 85 03 19
E-mail : mairie.sillans-la-cascade@verdon.fr

Signature



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de ...Solliès...

Je soussigné(e),
NOM : Jean-Pierre LOMBARD
Prénom :
Qualité : Maire
Représentant (e) de : de la commune de Solliès

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à panneau d'affichage près de la mairie, et de l'église
du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Solliès le 30 juin 2023

Cachet de la collectivité

Signature

Jean-Pierre LOMBARD



Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de **TOURTOUR**

Je soussigné(e),

NOM : GARCIA PAILLE.....

Prénom : Magali.....

Qualité : Adjoint Administratif.....

Représentant (e) de : la mairie de Tourtour.....

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à Tourtour

du 16 mai 2023 au 3 juillet 2023 inclus

Fait à : Tourtour, le 3 juillet 2023

Cachet de la collectivité



Signature

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de **TRIGANCE**

Je soussigné,

NOM : LAVAL

Prénom : STEPHANE

Qualité : MAIRE

Représentant de : LA COMMUNE DE TRIGANCE

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à TRIGANCE

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : TRIGANCE, le 30 JUIN 2023.

Cachet de la collectivité

Signature

Annexe 3 : certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de **VALENSAC**

Je soussigné(e),

NOM : MURIC

Prénom : GERARD

Qualité : MAIRE

Représentant (e) de : VALENSAC

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à VALENSAC (Vaine)

du 16 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : Valensac, le 30/6/2023

Cachet de la collectivité



Signature

Le Maire,
Gérard AURIC



Ce document sera à remplir et à renvoyer le jour de la clôture de l'enquête

de préférence, par mail à amatusca@marregionsud.fr - caltene@marregionsud.fr
ou par courrier : Région Provence Alpes-Côte d'Azur
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Alexandra Matuscak - Bureau 213
27 place Jules Guesde - 13 481 Marseille cedex 70

17

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de **VERIGNON**

Je soussigné(e),

NOM : LECERF.....

Prénom : Cécile.....

Qualité : secrétaire de mairie.....

Représentant (e) de : la Commune de VERIGNON.....

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à VERIGNON.....

du 17 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à : ...VERIGNON, le 03 juillet 2023

Cachet de la collectivité

Signature



Scanned with CamScanner

Certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de Villecroze

Je soussigné(e),

NOM : BALBIS

Prénom : Roland

Qualité : Maire

Représentant (e) de : commune de Villecroze

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à mairie, maison des services

du 15 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Villecroze, le 03 juillet 2023

Cachet de la collectivité

Signature



Annexe 3 : certificat d'affichage
de l'avis d'enquête publique



Commune de VIMONVILLE-VERDON

Je soussigné(e),

NOM : CHELLAN

Prénom : Claude

Qualité : Maire

Représentant (e) de : Commune de Vimondville-Verdon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a bien été affiché

à la mairie de Vimondville-Verdon

du 15 mai 2023 au 30 juin 2023 inclus

Fait à Vimondville-Verdon, le 30 juin 2023

Cachet de la collectivité

Signature



→ Ce document sera à remplir et à renvoyer le jour de la clôture de l'enquête

- de préférence, par mail à amatuscak@maregionsud.fr - caibieri@maregionsud.fr
- ou par courrier : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Alexandra Matuscak - Bureau 213
27 place Jules Guesde - 13 481 Marseille cedex 20

8.7 Accusé réception des registres papier

Enquête Publique sur le projet de Charte

du PNR Parc Naturel Régional du Verdon

2024-2039

De la part de Mme Caroline CERRATO Présidente de la Commission d'Enquête

A l'attention de Madame Suzanne GIOANNI, Codirectrice du PNR Verdon

Copie : Mme Alexandra MATUSCAK Région PACA

MM Jacques MICHEL, Charles VIGNY Commissaires Enquêteurs

Madame,

Conformément à l'article 12 de l'Arrêté d'Ouverture de l'Enquête Publique sur le projet de Charte du PNR, Parc Naturel Régional du Verdon 2024-2039 en date du 25 Avril 2023, la Commission d'Enquête représentée par sa Présidente Madame Caroline CERRATO accuse réception en main propre des 62 registres papiers collectés par les soins du Parc auprès des 62 lieux d'enquête publique ce mercredi 5 Juillet 2023.

fait en deux exemplaires, à Aix-en-Provence



Mme Caroline CERRATO
Présidente Commission d'Enquête



Mme Corinne GAUTIER
PNR-Verdon

8.8 Accusé de réception du PV de synthèse des observations

Enquête Publique sur le projet de Charte
du PNR Parc Naturel Régional du Verdon
2024-2039

A l'attention de Madame Suzanne GIOANNI, Codirectrice du PNR Verdon

Copie : Mme Alexandra MATUSCAK Région PACA

MM Jacques MICHEL, Charles VIGNY Commissaires Enquêteurs

Madame,

Je soussignée, Madame Caroline CERRATO, en ma qualité de Présidente de la Commission d'enquête, vous remets ce jour, en main propre, le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales concernant l'enquête publique sur le projet de Charte du PNR, Parc Naturel Régional du Verdon 2024-2039 qui s'est déroulée du 1^{er} au 30 Juin 2023.

Ce PV de synthèse des observations vous a été déjà transmis sous forme dématérialisée le Vendredi 7 Juillet.

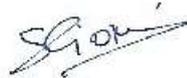
Conformément à l'article 12 de l'Arrêté d'Ouverture de l'Enquête Publique sur le projet de Charte du PNR, Parc Naturel Régional du Verdon 2024-2039 en date du 25 Avril 2023, je vous invite à bien vouloir produire dans un délai de quinze jours vos observations éventuelles.

fait en deux exemplaires, à Marseille

le 13 Juillet 2023



Mme Caroline CERRATO
Présidente de la Commission d'enquête



Mme Suzanne GIOANNI
Responsable du projet

8.9 Tableau de correspondance entre les numéros d'observation et les noms du déposant

Nom	Prénom	Qualité	Numéro Observation	Lieu
ALEGRIA	armand		66	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
Anonyme			63	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
Anonyme			62	(Mairie de Rougon)
Anonyme			61	(Mairie de Rougon)
Anonyme			57	(Mairie de Riez)
Anonyme			50	(RegistreDemat)
Anonyme			44	(RegistreDemat)
Anonyme			43	(RegistreDemat)
Anonyme			42	(RegistreDemat)
Anonyme			41	(RegistreDemat)
Anonyme			36	(RegistreDemat)
Anonyme			35	(RegistreDemat)
Anonyme			32	(RegistreDemat)
Anonyme			31	(RegistreDemat)
Anonyme			24	(RegistreDemat)
Anonyme			23	(RegistreDemat)
Anonyme			21	(RegistreDemat)
Anonyme			7	(RegistreDemat)
Anonyme			6	(RegistreDemat)
Anonyme			5	(RegistreDemat)
anonyme			39	(Email)
Association Acteurs Economiques Tourisme Verdon		Association	56	(Maison du Parc naturel régional du Verdon)
BARLATIER	Gérard	Particulier	76	(Mairie de Vinon-sur-Verdon)
BALBIS	Rolland	Autre	37	(RegistreDemat)
BEAUDRU	Céline		72	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
BOYVAL CHAMBE	M et Mme		18	(Mairie d'Aups)
CARAU	Gérard	Particulier	22	(RegistreDemat)
CHAUVEAU	Philippe	Particulier	28	(RegistreDemat)
CHEVALEAU-ALIGRIA	Catherine		67	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
CICCIONE	Rose	Association	9	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)

Nom	Prénom	Qualité	Numéro Observation	Lieu
CORAZZA	Gilles	Particulier	11	(RegistreDemat)
DECANIS	Alain	Particulier	17	(Mairie de Saint-Martin-de-Brômes)
DELL'AQUILA et FLAMENT	Anne-Cécile et Sébastien		19	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
DETLEF	Gerhardt		46	(Email)
DRAUSSIN	Marie-France	Particulier	51	(RegistreDemat)
DRAUSSIN	Roland	Particulier	48	(RegistreDemat)
DURAND	Eric	Particulier	47	(RegistreDemat)
FRANCOIS	Roger	Particulier	8	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
GALLARDO	Max	Particulier	38	(RegistreDemat)
GARCIN	Jean-Marc	Particulier	10	(RegistreDemat)
GILLET	Muriel		59	(Mairie de La Verdière)
GIRAUD	Claude	Particulier	13	(RegistreDemat)
HEYDORFF	Karine		60	(Mairie de La Verdière)
HUMBERT	Jacques		69	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
HUOT	Frédéric	Particulier	26	(RegistreDemat)
LAGIER	André	Particulier	15	(RegistreDemat)
LAGIER	Laure	Particulier	12	(RegistreDemat)
LEFORT	Corinne		64	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
LOUBIERE	Patrice	Particulier	40	(RegistreDemat)
mairie@roumoules.fr		Élu	55	(Email)
MARTINE	Joël		65	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
MARTORANO	Claudie		58	(Mairie de Lambruisse)
MARTY	Serge	Particulier	25	(RegistreDemat)
Marty	serge	Particulier	20	(RegistreDemat)
MULLER	Suzanne		70	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
MULLER	Hans		74	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
MULLER-NIES	Ann		75	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
PALTRAT	Jean-Marie		16	(Mairie d'Allons)
Pé	Mylène	Particulier	14	(RegistreDemat)
PELLOUX	Melissa	Particulier	1	(RegistreDemat)
PERRIN	Jean-Pierre	Particulier	4	(Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier)
PEUGET	Christian	Association	52	(Mairie de Saint-André-les-Alpes)

Nom	Prénom	Qualité	Numéro Observation	Lieu
PLANTEROSE	Catherine	Particulier	33	(RegistreDemat)
PUIG	Jean	Particulier	3	(Maison du Parc naturel régional du Verdon)
PUIG HIDALGO	Vincent	Particulier	2	(RegistreDemat)
GARCIN	René		49	(Email)
REYNAUD	Jean		53	(RegistreDemat)
ROBERT	Maxime	Particulier	45	(Email)
ROEDER	Clarisse		71	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
SANSINENA	Aurélien	Entreprise	27	(RegistreDemat)
SAS Auberge du Point Sublime	Magali	Entreprise	29	(RegistreDemat)
Séjourné	Daniel		54	(RegistreDemat)
Solé	Pascale		73	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)
STURMA CHAUVEAU	Magali	Particulier	30	(RegistreDemat)
TARCHALA	Jean	Particulier	34	(RegistreDemat)
TOLY	Carine		68	(Mairie d'Artignosc-sur-Verdon)

8.10 Contrôle du nombre d'observations sur les registres papier

	Lieu d'enquête	Nombre d'observations sur registre papier	Observations déposées pendant permanence d'un CE
1	Aiguines		
2	Allemagne-en-Provence		
3	Allons	1	
4	Angles		
5	Artignosc-sur-Verdon	16	
6	Aups	1	1
7	Bargème		
8	Baudinard-sur-Verdon		
9	Bauduen		
10	Blieux		
11	Brenon		
12	Brunet		
13	Castellane		0
14	Chateaufieux		
15	Comps-sur-Artuby		0
16	Demandolx		
17	Esparron-sur-Verdon		
18	Estoublon		
19	Ginasservis		

	Lieu d'enquête	Nombre d'observations sur registre papier	Observations déposées pendant permanence d'un CE
20	Gréoux-les-Bains		
21	La Bastide		
22	La Garde		
23	La Martre		
24	La Mure-Argens		
25	La Palud-sur-Verdon		
26	La Roque Esclapon		
27	La Verdière	2	
28	Lambruisse	1	
29	Le Bourguet		
30	Les-Salles-sur-Verdon		
31	Majastres		
32	Moissac-Bellevue		
33	Montagnac-Montpezat		
34	Montmeyan		
35	Moriez		
36	Moustiers-Sainte-Marie		
37	Peyroules		
38	Puimoisson		
39	Quinson		
40	Régusse		0
41	Riez	1	1
42	Rougon	2	
43	Roumoules	1	
44	Saint-André-les-Alpes	1	1
45	Sainte-Croix-du-Verdon		
46	Saint-Julien-du-Verdon		
47	Saint-Julien-le-Montagnier	1	1
48	Saint-Jurs		
49	Saint-Laurent-du-Verdon		
50	Saint-Martin-de-Brômes	1	
51	Senez		
52	Sillans-la-cascade		
53	Soleilhas		
54	Tourtour		
55	Trigance		
56	Valensole		0
57	Vérignon		
58	Villecroze		
59	Vinon-sur-Verdon	1	
60	Maison du Parc Moustiers	2	2
61	Digne-les-Bains		
62	Draguignan		
	total Observations Registre papier	31	

